

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 74

MONTREAL, LE MARDI 28 MARS 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Les intellos ne sont pas morts

Mort l'intellectuel? Oui? Non? Un peu? Beaucoup? À la folie? À lire les lamentations qui s'accumulent au Devoir comme ailleurs, depuis quelques mois, dans la page «Idées» notamment, on a l'impression que la voix de l'intello s'estompe devant les rumeurs assourdissantes de désillusion et de cynisme. En même temps qu'on remarque le désengagement des artistes pour «La» cause, on souligne le silence des intellectuels, qui se taisent et se résignent à ne plus prendre position sur quoi que ce soit d'important, ici comme ailleurs d'ailleurs. Vraiment?

Une chose est sûre: la société contemporaine a pris un sérieux coup de froid par rapport aux anciens bouillonnements d'idées (ou de ce qui en tenait lieu). La résignation tranquille l'emporte maintenant, et de loin, sur la révolte d'antan, pour un oui ou un non, pour une gauche ou une droite.

Et quand l'idéologie s'efface, on est évidemment en droit de penser que l'idéologue disparaît. Quand le «projet de société» (ou quelque autre... vue de l'esprit) s'enlise, on doit bien reconnaître que le «producteur d'imaginaire social» s'assèche.

Cela est vrai à l'étranger comme au Québec. Il y a quelques années, Marc Henry Soulet, professeur à l'université de Caen, s'est même servi du cas québécois pour montrer que *Le Silence des intellectuels* (c'était le titre de son livre) résultait d'une mutation sociale fondamentale. Il notait alors que les intellos québécois s'étaient prononcés sur tout et rien dans la période modernisatrice des années 60 et 70, mais qu'ils ne parlaient plus parce que la société «postmoderne» (évidemment...), notre société, tourne maintenant à vide, se satisfait de ses principes utilitaristes et fonctionnels et n'a donc plus besoin de spécialistes qui réfléchissent à ce que fait la collectivité, ce qu'elle est, d'où elle vient, où elle va.

D'autres ont au contraire avancé que les intellectuels sont maintenant déstitués de leur fonction tout simplement parce que le monde en est revenu des grandes utopies à force de se frotter aux cruelles réalités que l'on sait. Tout au long du siècle qui s'achève, les révolutions ont fait perdre beaucoup de temps, de sorte qu'aux grands timoniers de l'histoire, on préfère maintenant les phares pour les navigateurs en goutte d'eau.

D'un côté comme de l'autre, n'est-ce pas tout confondre? Ainsi, paradoxalement, n'est-ce pas dire que plus personne ne réfléchit alors que l'intelligence semble plutôt reprendre du service, maintenant que les dogmatismes en tout genre ont fini de nous achever collectivement?

Il faut donc tout reprendre: au fond, un intello, qu'est-ce que c'est? Le philosophe Alain qui s'y connaissait bien, a déjà proposé de définir l'intellectuel comme «celui qui réfléchit sur ce qu'il fait et s'il

fait métier de réfléchir, celui qui réfléchit sur sa propre réflexion».

L'idée est simple. Cela revient à dire que l'intellectuel met en perspective sa propre situation et celle de sa société, qu'il s'inclut dans la large et profonde réflexion qu'il propose à sa propre communauté. L'intellectuel est donc une sorte de conscience morale et réflexive qui prend position publiquement sur les grands enjeux de la vie en société.

Le terme lui-même a été forgé au tournant du siècle pour décrire ceux qui, avec Emile Zola, ont investi l'espace public pour défendre le malheureux capitaine Dreyfus. Ils ont ensuite essaimé dans tout l'Occident, en multipliant les moyens et les occasions de prendre position.

Mais il ne faut pas tout confondre. En France, de nos jours, des milliers et des milliers de personnes se réclament du titre, des journalistes (à tort dans la grande majorité des cas), aux professeurs d'université (parfois à raison), en passant par les essayistes et les romanciers. Il faut se méfier des idéologies de profession et des auto-proclamations: Brigitte Bardot peut bien se définir comme une amie des Hommes, les chasseurs de phoques comme les meilleurs amis des blancs.

N'est donc pas intello qui veut là-bas comme ici. Mais s'il n'y en a pas trop, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a plus.

Le numéro de mars du magazine américain *The Atlantic Monthly* est d'ailleurs consacré à l'émergence d'un nouveau groupe d'intellectuels aux États-Unis, autour de penseurs comme Cornel West, Henry Louis Gates jr, Shelby Steele et le prix Nobel de littérature Tony Morrison. «*Suddenly they're back. And they're black*», dit le texte sur les penseurs «Afro-Américains» issus des grandes universités, des «cultural studies» et des mouvements de revendication des sixties.

Ici même, les librairies sont (à nouveau) inondées d'essais sur «la question du Québec». Fernand Dumont, Charles Taylor ou M. Bissonnath ont donné récemment des livres essentiels sur le passé et l'avenir de leur collectivité. Les revues spécialisées comme *Conjonctures*, *Sociétés* ou *Relations* n'arrêtent pas de réfléchir. Ceux qui reprennent les clichés sur le silence de l'intellectuel et se demandent pourquoi diable il n'y a plus d'intello dans la salle ne savent pas écouter, un point c'est tout.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal Ensoleillé. Max: 10
Avis publicsB4	Québec Ensoleillé. Max: 4
ClasséesB3	Détails en B4
CultureB7	
ÉconomieB2	
ÉditorialA6	
Le mondeB5	
Mots croisésB4	
Les sportsA4	

POLITIQUE

La guerre du flétan se déplace à l'ONU

PAGE A 5



LES ACTUALITÉS

Chirurgie d'un jour: le milieu médical est sceptique

PAGE A 2



LE MONDE

Nelson Mandela limoge son épouse Winnie

PAGE B 5

Bell Canada sabre 10 000 emplois

Le géant du téléphone espère doubler ses profits

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Bell Canada fera disparaître 10 000 postes d'ici trois ans, sur des effectifs de 46 000 personnes, afin de «réinventer» la compagnie et de doubler au moins ses bénéfices prévus.

Dans une conférence de presse tenue à Montréal, le président et chef de la direction de Bell Canada, John McLennan, accompagné du président de Bell Québec, Louis Tanguay, a annoncé «un ambitieux programme de

transformation de l'entreprise» dans lequel Bell investira, d'ici la fin de 1997, 1,7 milliard \$ dont 700 millions \$ serviront d'appât pour encourager à partir 3000 cadres, 3500 employés de bureau et 3500 techniciens de Bell. «Nous ne pouvons pas écarter les mises à pied mais nous allons tenter de les minimiser», a dit M. McLennan.

Au cours des cinq dernières années, Bell a supprimé 9000 emplois mais a rengagé 3000 personnes dans ses services de ventes et de marketing. Cette fois-ci, mis à part quelques centaines d'embauches, c'est 10 000 postes qui s'évanouiront une fois pour toutes, a assuré M. Tanguay.

Par les temps qui courent, les bénéfices dégagés par Bell ne correspondent pas aux «standards» caressés par sa direction, ni à ceux de la communauté financière, a indiqué M. McLennan. Bell s'attend à encaisser des «maigres» profits de 500 millions \$ en 1995 et ils n'étaient que de 721 millions \$ en 1994, un niveau déjà inadéquat, selon la direction de la compagnie.

En revanche, Bell réussira à maintenir ses revenus en 1995, qui étaient de 8 milliards \$ en 1994, et parviendra

VOIR PAGE A 8: BELL

Ils sont tous costumés



PHOTO JACQUES NADEAU

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU THÉÂTRE, les comédiens de la troupe de Théâtre de la grande Valise (TGV), ont revêtu hier les costumes des personnages de la *commedia dell'arte* pour interpeller les passagers du métro, à la station Berri-UQAM. Toute la semaine, les comédiens de la troupe présenteront aux passants des parodies de la vie quotidienne. Nos informations en page A3.

Les murs de Carbone 14

Ce soir, le tout Montréal inaugure les nouveaux locaux de la troupe Maheu

SOPHIE GIRONNAY
LE DEVOIR

Après vingt années d'existence, Carbone 14 entre dans «ses» murs, possédera «sa» salle. Ce soir, le tout Montréal inaugure ses nouveaux locaux. Est-ce à dire que la troupe s'embourgeoise?

Peut-être... mais dans le bon sens! En plein cœur du «faubourg à mélasse», au 1345 rue Lalonde, au sud d'Ontario, entre Panet et Visitation, l'usine rénovée de confitures Raymond a servi de point de départ à la construction d'un immense complexe de 50 000 p².

On a gardé scrupuleusement le caractère industriel du bâtiment, les traces du travail humain, le côté ruche. Mais le «sucré» n'est plus au programme de ce formidable lieu de fabrication, baptisé maintenant Usine C, dont la production sera culturelle — où d'autres entreprises artistiques comme Prim vidéo partagent les étages, le café-resto, la cour de verdure.

Tels qu'ils sont réaménagés, rénovés, agrandis par les architectes Saucier et Perrotte, les espaces en sortent anoblis. Comme si le génie du théâtre était entré par la grande porte.

C'est là toute la réussite de cette rénovation, ni brute ni guindée: «Nous devons faire très attention de ne pas



PHOTO JACQUES GRENIER

Les architectes Gilles Saucier et André Perrotte, artisans de la rénovation de l'Usine C.

VOIR PAGE A 8: CARBONE 14

Tenue du référendum

Landry penche pour l'automne

Lucien Bouchard invite les souverainistes à faire leurs devoirs

KONRAD YAKABUSKI ET JEAN DION
LE DEVOIR

Alors que le vice-premier ministre Bernard Landry laisse entendre que le référendum n'aura probablement pas lieu avant l'automne, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, invite les souverainistes à faire leurs devoirs.

Si les Québécois ne sont pas actuellement prêts maintenant à dire OUI au projet souverainiste du gouvernement, ils ne le seraient probablement pas non plus d'ici l'été, estime M. Landry.

Appelé à commenter les propos tenus la veille par son chef, selon lesquels un NON l'emporterait si un référendum avait lieu maintenant, M. Landry a renchéri, laissant entendre que le Parti québécois vise de plus en plus un scrutin à l'automne.

«Ça peut être juin. Mais encore, ce n'est pas une hypothèse hautement probable» a affirmé le vice-premier ministre à l'extérieur de la salle d'audiences de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, à Beauport.

«Je ne veux pas être le commandant en second de la brigade légère qui fut exterminée en Crimée en vingt minutes à cause de l'irresponsabilité de ses commandants» a-t-il ajouté dans une référence imagée à la fameuse Bataille de Balaklava de la Guerre de Crimée lorsque



Bernard Landry

VOIR PAGE A 8: LANDRY

CULTURE

Pierre Marc Johnson critique la stratégie péquiste

PAGE B 8



Québec renonce au contrôle de 20 000 km de cours d'eau

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Malgré les dispositions actuelles de la loi, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) envisage de laisser, à compter de l'été prochain, les municipalités creuser dans les petits cours d'eau de la province sans qu'elles aient à faire la preuve, préalablement, que ces dragages sont sans conséquences majeures pour les écosystèmes aquatiques.

Le Québec a totalement défiguré en 30 ans 20 000 km de petits cours d'eau en milieu agricole, qui ont été redressés, creusés et «stabilisés» sur leurs rives à des fins de drainage, révèle le dernier bilan environnemental de la province.

Le MEF propose, selon la proposition politique obtenue par *Le Devoir*, de libéraliser les dragages municipaux dans ces 20 000 km de cours d'eau déjà artificialisés, en n'y voyant que de «l'entretien» normal à compter de l'été prochain, plutôt que de nouveaux projets, susceptibles de malmenier les espèces qui tentent de s'y réimplanter. Pour le ministère, il suffira que les projets «respectent les plans d'origine» des ingénieurs agricoles, pour éviter les exigences de la loi, soit celle d'obtenir préalablement un certificat d'autorisation.

VOIR PAGE A 8: CONTRÔLE

• LES ACTUALITÉS •

Centres d'emploi

La fin d'une époque

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

Les chômeurs, usagers des centres d'emploi du Canada, devront peu à peu apprendre à s'informer d'eux-mêmes, par des guichets automatiques.

Un plan de coupes budgétaires, présenté aux directeurs des bureaux du Québec, réunis dans un hôtel de Montréal jeudi et vendredi dernier, prévoit la quasi abolition des centres de services dans leur forme actuelle.

Développement des ressources humaines doit couper 1200 postes au Québec d'ici trois ans. Les services ne pourront donc être maintenus tel quels. Le plan, qui a été présenté par le sous-ministre André Gladu, propose de créer trois types de centres d'emploi et de promouvoir les services par téléphone. Il doit être soumis aux employés des 120 centres d'emploi du Québec cette semaine.

Selon le modèle présenté par M. Gladu, une première catégorie de centres survivront dans leur état actuel, tandis qu'une deuxième, de bureaux plus petits, donneront uniquement des services de base. Enfin, des guichets d'emploi seront accessibles aux usagers, qui devront y trouver eux-mêmes leurs informations. «Ils pourraient aussi permettre des interactions de base, comme des changements d'adresse», explique M. Gladu.

Des bureaux pourraient fermer leurs portes. «Je ne nie pas qu'il puisse y avoir des fermetures de bureaux, a dit M. Gladu, en entretien téléphonique vendredi. On examine les possibilités de faire des économies dans la gestion des bureaux.» Les directeurs des centres d'emploi ont commencé à rencontrer leurs employés, hier pour leur expliquer le plan de restructuration. Les rencontres se poursuivront toute la semaine. La décision finale, quant à ce «modèle» proposé, devra cependant être prise par le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy dans les prochaines semaines.

L'objet de la rencontre de la semaine dernière a suscité de nombreuses discussions, puisque les dirigeants, selon des employés, ont gardé le secret absolu sur le but et même l'endroit de la réunion. Certains employés ont même affirmé que le ministère comptait fermer 90 des 120 centres d'emploi d'ici trois ans. Une information qu'André Gladu a niée catégoriquement.

Selon les chirurgiens et les porte-parole des hôpitaux

La chirurgie d'un jour ne se traduira pas par les économies espérées

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Tant les hôpitaux que les chirurgiens croient que le gouvernement se berce d'illusions en pensant que la chirurgie d'un jour fera économiser des millions aux caisses de l'État tout en faisant fondre de moitié les listes d'attente dans les hôpitaux.

En accord avec les objectifs annoncés vendredi par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, pour accroître la chirurgie d'un jour dans les hôpitaux, le milieu médical demeure sceptique face aux économies que le ministère prétend pouvoir réaliser d'ici quelques années grâce à ce virage de la médecine moderne.

«C'est un peu de la pensée magique de croire que ce virage sauvera beaucoup

d'argent. Ce changement va obliger des investissements dans certains équipements, dans des salles pour les patients et des mesures de suivi. Avec les compressions annoncées de 500 millions, on se demande comment on pourra répondre à la commande», soutient le Dr Paul Landry, responsable des communications pour l'Association des hôpitaux du Québec.

De la même façon, l'Association des chirurgiens croit que les économies que fait reluire le ministère ne sont qu'illusion. «Si on n'augmente pas le support technique pour assurer le suivi des patients à domicile, tout cela risque de rester des vœux pieux», croit le Dr Michel Talbot, président de cette association.

Plus encore, ce dernier soutient que la libération rapide de lits grâce à la chirurgie d'un jour va nécessairement se traduire

par une augmentation du nombre d'opérations, donc des coûts. «Il faut faire attention quand on traduit ça en terme d'économies fantastiques», prévient ce dernier.

Quant à l'objectif de réaliser 50 % des opérations potentiellement réalisables par le biais de la chirurgie d'un jour d'ici deux ans et 100 % d'ici quatre ans, les chirurgiens ajoutent un bémol. Certaines clientèles âgées, malades ou en perte d'autonomie ne seront jamais des candidates à ce type de médecine.

Du côté des hôpitaux, on accueille aussi la plupart des objectifs avec optimisme, même si certains pensent avoir plus de difficulté à effectuer des chirurgies le jour même de l'admission. La tâche pourrait être ardue pour les hôpitaux dotés de peu de lits, comme Charles-Lemoyne et Pier-

re-Boucher, dont les urgences sont très achalandées.

«Il faut des lits libres pour effectuer jusqu'à 75 % des chirurgies le jour de l'admission. Plus les lits sont occupés, plus ça va être difficile», croit le porte-parole de l'AHQ. À l'heure actuelle, la plupart des hôpitaux sont très loin de cet objectif.

Quant à l'équipe de soutien créée pour revoir le fonctionnement des salles d'opération, les hôpitaux souhaitent ne pas avoir affaire «à une police des salles d'opération». On a un mauvais souvenir du Groupe tactique d'intervention (GTI), créé par l'ex-ministre de la santé, Marc-Yvan Côté, qui multipliait les blâmes publics et mettait en demeure les urgences où s'entassaient trop de malades.

«On a besoin de conseils, pas d'une police», de dire M. Landry.

Le Soleil se lève enfin

RÉMY CHAREST
CORRESPONDANT À QUÉBEC

Esperée à l'origine pour la fin de l'automne dernier puis annoncée pour la fin février, la nouvelle formule du *Soleil* a enfin fait son apparition en kiosque ce matin. Avec cette nouvelle maquette et la réorganisation de ses pages, l'entreprise met ainsi la dernière touche à un vaste travail de réorganisation et de relance entrepris il y a plus d'un an.

«Là, on va vraiment pouvoir faire de l'information», lançait Gilbert Lavoie, rédacteur en chef, visiblement soulagé d'en arriver au terme d'une opération qui a mobilisé une grande part de l'énergie des employés. Le seul passage à l'édition électronique aurait nécessité plus de 10 000 heures de formation.

Après avoir perdu une bataille des tirages très publicisée avec *Le Journal de Québec*, le quotidien contrôlé par Unimédia espère ainsi «un renouvellement et un élargissement du lectorat, en particulier chez les 25 à 49 ans», selon son président-éditeur Gilbert Lacasse. Pour ceci, on compte d'abord sur une maquette renouvelée par l'excellente Lucie Lacava, auteure notamment de celle du *Devoir*, plusieurs fois primée, et de celles de *L'actualité* et de *The Gazette*, mais aussi sur un format légèrement réduit (celui du *Toronto Star*) et une réorganisation des pages visant une consultation plus facile.

Parmi les principaux changements à ce chapitre, on note la transformation du cahier C en cahier économie et surtout, celle du cahier B en un format magazine, où se retrouveront en bonne partie les arts et spectacles. En plus des thématiques récurrentes — télévision, mode, nou-

velles internationales et un cahier dont on dit seulement qu'il sera «très flye», le vendredi — ce format permettra une plus grande flexibilité dans la couverture de l'actualité. «Un traitement plus approfondi d'une nouvelle devait souvent attendre le week-end, explique le rédacteur en chef Gilbert Lavoie. Maintenant, nous gagnons des créneaux supplémentaires pour mieux livrer l'information.»

Suivant une tendance lourde dans les quotidiens et séduit par la formule *Perspectives du Devoir*, *Le Soleil* augmentera aussi le nombre de ses chroniques. Les cahiers du samedi seront pour leur part maintenus.

Au chapitre de l'organisation, Gilbert Lacasse se félicite que la restructuration de l'entreprise, son passage à l'édition électronique et son déménagement se soient réalisés «sans bruit», entre autres par le renouvellement des cinq conventions collectives pour une période de trois ans.

LA PLUS IMPORTANTE ENSEIGNE QUÉBÉCOISE DE L'OPTIQUE



GARANTIT LES DEUX PAIRES.

Lunetterie New Look,

convaincue de la qualité de ses produits, n'hésite pas à les garantir. Procurez-vous, dans toutes nos succursales, ce cahier qui contient toute l'information nécessaire à l'achat de lunettes et, surtout, la garantie de

Lunetterie New Look.

Examens de la vue sur place par des optométristes.

OFFRE EXCLUSIVE AUX LECTEURS DU DEVOIR

20 \$

de rabais (en plus de l'avantage du 2 pour 1) à l'achat d'une paire de lunettes complète (verres et monture), à l'une ou l'autre des 35 succursales de Lunetterie New Look.

Cette offre est valide jusqu'au 30 juin 1995; elle n'est pas monnayable et ne peut s'ajouter à tout autre escompte ou promotion à l'exception du 2 pour 1. Un coupon par achat.

DEUX PAIRES DE LUNETTES COMPLÈTES (VERRES ET MONTURES) POUR LE PRIX D'UNE.

EN BREF

PAISIBLE RETOUR AU TRAVAIL

(Le Devoir) — Le retour au travail des employés de VIA Rail, du CP et du CN s'est effectué normalement hier. Partout au pays, les syndiqués ont respecté les dispositions de la loi spéciale votée en fin de semaine aux Communes. Aucun incident n'est venu perturber cette journée, même si le service n'a pas encore repris complètement, ce qui sera le cas ce matin, aux dires des porte-parole du CN, du CP et de VIA. À Montréal, les trains de VIA ont recommencé à rouler à midi hier, à l'exception du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes, qui reprendra du service ce matin. Pour palier les inconvénients de l'arrêt de travail, VIA a annoncé hier une réduction de ses tarifs de 50% sur toutes ses liaisons jusqu'au 31 mai, à l'exception de la classe Bleu-Argent. Les intéressés doivent toutefois se procurer leur billet avant le 23 avril.

CONGRÈS DE L'AILE QUÉBÉCOISE DU PLC

(PC) — C'est au cœur de la campagne préférendaire qu'un millier de libéraux fédéraux du Québec se réuniront à Trois-Rivières, sous le thème «Canada, le choix de l'avenir». La constitution du parti prévoit que ces congrès se tiennent aux deux ans, soit d'ici le mois de juin prochain. Celui de Trois-Rivières se tiendra du 28 au 30 avril. Il s'agira du premier congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada depuis la victoire de 1993. Les libéraux fédéraux du Québec se rassembleront pour trois raisons: traiter d'organisation et de stratégie dans le contexte référendaire québécois; discuter des réformes économiques et sociales envisagées au plan législatif; puis débattre des affaires du parti (élection à l'exécutif, par exemple).

PAS D'INQUIÉTUDE

Washington (PC) — À l'ambassade canadienne de Washington, personne ne s'est inquiété parce que le gouvernement du Québec a embauché trois firmes de lobbyistes pour faire contrepoids à l'information fédérale. Au contraire, les employés ont été flattés. «Nous nous sommes tous donné des tapes dans le dos, a commenté hier le porte-parole de l'ambassade, Georges Rioux. Ce veut dire que nous avons dû faire du bon travail.» La semaine dernière, le ministre Bernard Landry a déclaré que le gouvernement péquiste venait d'embaucher trois firmes pour expliquer le projet de souveraineté aux Américains.



ROBIC

DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Tél: (514) 945-7874 Tél: (514) 945-8000
La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

MONTREAL

Les retombées d'une fusion

Au monde merveilleux des régimes de pension

Treize ans plus tard,
le cas des employés de Pointe-aux-Trembles n'est toujours pas réglé

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Si la Ville de Pointe-aux-Trembles fut annexée en 1982 à Montréal avec célérité, le fonds de pension des quelque deux cents employés transférés à l'époque a suivi une autre trajectoire. Treize ans plus tard, les cotisations au régime de Pointe-aux-Trembles ne sont toujours pas reconnues.

Les administrations municipales

se sont succédé, mais le même empressement a caractérisé leur travail. Le dossier devrait toutefois aboutir d'ici deux mois. Un comité spécial de fonctionnaires se penche là-dessus, question de clore ce dossier. Plus d'un demi-million de dollars sont en jeu.

«Là, on est arrivés à l'étape de présentation d'un mémoire au comité exécutif. Le problème depuis 1993, c'est que l'on a un régime qui est terminé avant l'adoption de la loi mais

assujetti à cette loi. Bienvenue dans le merveilleux monde des régimes de pension!», a indiqué hier au *Devoir* le responsable à la Ville des six fonds de pension, Jean-Pierre Duclos.

Ce dernier rappelle d'ailleurs que le dossier est d'autant plus complexe que trois lois provinciales ont été adoptées depuis 1982, apportant à chaque fois des modifications à un éventuel règlement. Ainsi, de 1988 à 1993, Québec a imposé un moratoire

sur les terminaisons de régimes, pour éviter par exemple, l'utilisation des surplus par la compagnie Singer au détriment de ses employés.

Mais dès l'annexion de Pointe-aux-Trembles, le dossier a traîné en longueur. Il aura fallu quatre ans avant que l'administration du maire Jean Drapeau s'entende avec les syndicats. Par la suite, le manque de clarté des règles gouvernementales pour mettre fin à un fonds de pension a servi de justification à l'équipe

du maire Jean Doré qui a délaissé le dossier. Ce n'est qu'en 1992 qu'il fut réactivé à la faveur de la levée du moratoire de juin 1993.

«Ce n'est pas un dossier facile. Les conditions de départ du régime de Pointe-aux-Trembles étaient uniformes alors qu'ici, il existe six fonds de pension différents», explique M. Duclos. Du coup, d'un régime à l'autre, les conditions diffèrent et l'argent investi n'a plus nécessairement la même valeur une fois transféré.

Doyen recherché à l'Université de Montréal

Une lutte serrée entre médecins

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La course amorcée pour la nomination d'un nouveau doyen à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal n'échappe pas aux rivalités qui continuent de séparer les hôpitaux universitaires de Montréal.

De fait, au terme d'une vaste consultation indicative menée auprès de 1300 professeurs de la faculté de médecine pour cibler des candidatures, il semble que les votes se séparent clairement en fonction de l'appartenance des médecins à l'un ou l'autre des hôpitaux. «C'est un scrutin assez divisé. On voit que les médecins des hôpitaux ont voté en bloc pour tel ou tel nom», explique Jean-Marc Boudrias, adjoint au secrétaire général de l'Université de Montréal.

Malgré tout, du vote par courrier tenu au cours des trois dernières semaines, une dizaine de candidats récoltent l'essentiel des votes parmi les 115 noms proposés par le comité de consultation pour la nomination d'un doyen ou d'une doyenne. De ce lot, se démarque de façon marquée le nom du Dr Patrick Vinay, directeur du département de médecine à l'hôpital Notre-Dame, dont la candidature a reçu près du double des points de celle du second candidat le plus populaire.

Professeur de renom à la Faculté et médecin à l'Institut de cardiologie de Montréal, le Dr Louis-Conrad Pelletier arrive bon deuxième au terme de ce processus indicatif, suivi de près par le Dr Michel Bergeron, associé à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Deux médecins de l'hôpital Sainte-Justine, les Dr Claude Morin et Claude C. Roy s'ajoutent au peloton de tête. Le Dr Louis Laplante, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le Dr

Jacques Desmarchais, vice-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, et le directeur du centre de recherches de l'Hôtel-Dieu, le Dr Pavel Hamet, se taillent aussi une place au sein des dix premiers candidats.

Seules deux candidatures féminines émergent des vingt premiers noms: les Dr Marielle Gascon-Barré, chercheuse à l'hôpital Saint-Luc et Joëlle Lescop, secrétaire du Collège des médecins du Québec. À noter: le nom de Pierre-Marc Johnson figure parmi les vingt premiers candidats.

Le comité consultatif devrait donc s'inspirer de ces principales candidatures pour mener ces consultations au cours des prochaines semaines et formuler une recommandation finale au conseil de l'Université le 29 mai prochain.

Le doyen actuel, le Dr Serge Carrière, avait annoncé son intention en décembre dernier de quitter son poste le 1er juin prochain, deux ans avant la fin de son mandat. Cette course revêt une importance particulière au moment où les centres hospitaliers universitaires entament une réorganisation complexe, qui devrait aboutir à la fusion des hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et de l'Hôtel-Dieu.

À McGill

Par ailleurs, le principal de l'Université McGill, M. Bernard Shapiro, a annoncé hier soir la nomination hier de M. Abraham Fuks à titre de doyen de la faculté de médecine et du Dr James Lund, à titre de doyen de la faculté de médecine dentaire. Deux nouveaux vice-principaux ont aussi été nommés. Il s'agit de Mme Phyllis Heaphy, à l'administration et aux finances, et de M. Pierre Bélanger, vice-principal à la recherche et doyen de la faculté des études supérieures.

Démission surprise à l'OSM

LE DEVOIR

On apprenait hier la démission surprise du directeur général de l'Orchestre Symphonique de Montréal, Robert Spickler qui quittera ses fonctions le 1er mai.

Robert Spickler a annoncé la nouvelle de sa démission lors d'une réunion du conseil d'administration de l'orchestre. Il a invoqué des raisons personnelles et l'attrait de nouveaux défis professionnels pour justifier sa démarche longuement réfléchie. Mais on ignore encore quelle orientation il entend donner à sa future carrière.

«Durant les cinq années où il a occupé son poste, Robert Spickler a apporté à l'orchestre une contribution inestimable pour laquelle nous lui serons toujours redevables. Au nom de l'orchestre, je lui souhaite tout le succès qu'il mérite dans la poursuite d'une carrière déjà fort impressionnante», a déclaré le président de l'OSM, Pierre Brunet.

Madeleine Panaccio, directrice générale adjointe, assumera l'intérim à compter du 1er mai jusqu'à ce qu'un comité mis sur pied pour choisir un nouveau directeur général ait rempli son mandat.

Parizeau rend hommage aux gens d'affaires

LE DEVOIR

Jacques Parizeau a rendu hommage hier au dynamisme du milieu des affaires québécois, «qui constitue à l'heure actuelle l'élément le plus dynamique de la société».

FORCES, revue internationale créée dans l'enthousiasme de la Révolution tranquille, lançait son dernier numéro, sur le thème des «Nouveaux Performants», au cours d'une soirée présidée par son éditeur, Marcel Couture.

Le milieu des affaires, c'est le seul endroit au Québec où la Révolution tranquille ne s'est pas arrêtée, a dit le premier ministre.

Les figures les plus connues du monde des affaires et du secteur des communications ont participé à cet événement, notamment: Pierre Péladeau, Lise Bissonnette, Charles Sirois, Claude Lessard, Yves Duhaime, Jean Paré, Pierre Michaud, Michel Crête, Michel Nadeau, Jean-Claude Scraire. Ainsi que Liza Frulla, Corinne Côté, Pierre Bibeau et Pierre-F. Côté.



PHOTO JACQUES GRENIER

Ci-dessus apparaissent: l'éditeur et président de FORCES, Marcel Couture; le président de Téléglobes, Charles Sirois; le président de Cossette, Claude Lessard et le premier ministre Jacques Parizeau.

Requête en recours collectif des «exclus» de l'élection scolaire

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Mouvement laïque québécois (MLQ) vient de présenter devant les tribunaux une demande en recours collectif contre la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal), au nom des «exclus» de l'élection scolaire de novembre dernier.

La demande, présentée le 22 mars, veut faire reconnaître le «préjudice moral causé par l'atteinte illicite aux droits politiques» de quelque 27 000 électeurs privés de leur droit de vote. Elle vise à accorder un montant de 100 \$ à tous ceux qui s'inscriraient auprès du MLQ pour le recours.

Le journaliste Daniel Baril, un membre actif du MLQ, agit comme requérant dans cette demande, conjointement avec son organisme.

Le recours, présenté en Cour supérieure, vise toutes les personnes recensées comme «autres» lors du recensement de la CECM l'automne dernier, et qui n'ont pas voté.

À la suite de l'élection scolaire du

20 novembre, le MLQ avait eu accès à tous les formulaires déposés au bureau du président d'élection de la CECM, pour conclure qu'on avait omis d'inscrire sur la liste électorale finale 27 325 personnes dûment recensées. Ces personnes ne s'étaient identifiées ni comme catholiques ni comme protestantes, ce qui leur donnait pourtant le droit de voter à la commission scolaire de leur choix.

La demande de recours collectif est dirigée contre le président d'élection de la CECM André Mousseau, et contre la CECM, qui a nommé «un président d'élection incompetent et qui a agi avec négligence grossière», mentionne la requête.

Le requérant fait valoir qu'il a été privé de ses droits politiques, en particulier de son droit de vote, tel que garanti par la Charte des droits et libertés.

La Cour doit maintenant se prononcer sur la validité de la demande de recours.

À l'occasion de l'élection du 20 novembre à la CECM, 87 334 personnes ont voté, soit au taux de participation de 15,8 %. Seulement 1948

personnes ont pu se prévaloir du fameux article 127 de la Loi sur les élections scolaires, qui permet de voter même si on n'est pas inscrit, en faisant témoigner deux autres électeurs.

Il est difficile d'évaluer l'impact sur le résultat du scrutin de l'exclusion de plus de 27 000 personnes, mais on peut remarquer les éléments suivants: si on ajoute ces 27 000 personnes aux 87 000 qui ont effectivement voté, le taux de participation aurait dépassé 20 %. De plus, dans seulement trois des 21 quartiers électoraux de la CECM le candidat a été élu par une majorité claire de plus de 50 %. La lutte entre trois partis politiques et plusieurs indépendants a plutôt donné lieu à des résultats serrés.

Rappelons que le MEMO, principal parti d'opposition, avait récolté 36,3 % des suffrages, le RSC de Michel Pallascio 35,6 % et le COURS près de 20 %. Le MEMO avait fait élire un commissaire de plus que le RSC, mais une alliance RSC-COURS a permis au RSC de reprendre le pouvoir.

C'EST LA FIEVRE DU PRINTEMPS
CHEZ NORDEST

Dernière chance pour nos Jetta 94
«Faites vite. Quantité limitée»



= 3,9%*
24 mois

DERNIERE CHANCE
L'OFFRE PREND FIN
LE 31 MARS 1995

VCI

*Sujet à l'acceptation du crédit avec VCI. Financement maximum 20 000,00 \$, sur nos Jetta neuves 94 en inventaire, taux de crédit annuel 3,9% 24 mois, 5,9% 36 mois, 7,25% 48 mois, 8,25% 60 mois. L'offre prend fin le 31 mars 95.

VCI

NORDEST VOLKSWAGEN LTÉE 10395 boul. Pie IX, Montréal-Nord, Qué., Tél.: 325-3422

La fête de l'art dramatique

La Semaine du théâtre lancée au métro Berri-UQAM

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

C'était l'anniversaire de l'art dramatique, hier, fête célébrée chaque année depuis que la Journée mondiale du théâtre a été décrétée internationalement par l'UNESCO en 1962. Et le Conseil québécois du théâtre a souligné l'événement à sa façon en lançant à la station de métro Berri-UQAM, la Semaine du théâtre dans le métro.

Toute la semaine donc, plusieurs comédiens et artisans du théâtre procéderont à un retour aux sources, du temps où les troupes de théâtre itinérantes présentaient des spectacles dans les marchés ou les places publiques, a rappelé le député péquiste de Gouin, André Boisclair. Le théâtre descend dans la rue et rassemble les solitudes interpellant les spectateurs sur le chemin de leur travail ou de la maison.

À l'occasion de la journée du théâtre, à laquelle souscrivent plus de 90 pays, des dizaines de milliers de spectateurs, peuplant des théâtres du monde entier, se feront par ailleurs lire un message international, rédigé cette année par Humberto Orsini. Selon ce directeur, auteur et pédagogue vénézuélien, le théâtre est l'incarnation du conflit entre fiction et réalité, entre être et non-être, entre vérité et mensonge, entre vivre et représenter, entre lumière et ténèbres. «Engagés dans cette lutte paradoxale, ils [les hommes] ont découvert que derrière le mensonge se trouvait la vérité, derrière la mort gisait la vie, derrière la fiction se cachait la réalité et enfin, derrière cette glace concave et apparemment déformante qu'est le théâtre se trouvait l'image pure de l'homme», dit-il.

Pour sa part, dans un message qui s'adressait particulièrement au public québécois, Louis-Dominique Lavigne a défini le théâtre comme un des arts du rassemblement, de la présence, de la fête, de la réflexion, du poème et du rêve. «Nous en avons besoin, dit-il, pour mieux nous comprendre, pour mieux tracer nos chemins, et ainsi construire notre destin à la mesure de nos rêves.»

Au programme de la semaine du théâtre dans le métro, a rappelé la comédienne Louise Dussault, également présidente du Conseil québécois du théâtre, on trouvera tous les jours le théâtre de la Grosse Valise (TGV), qui présentera, en animation, des parodies du quotidien, aux stations de métro Berri-UQAM, Place des Arts, et McGill. Hier déjà, les comédiens du TGV paraissent en grimant, arborant les costumes typiques des personnages de la *commedia dell'arte*. Aussi, pour les enfants, le théâtre Biscuit, qui compte 25 marionnettes, présentera un spectacle intitulé *Concert*, tous les après-midi, à la station de métro Berri-UQAM. Des rencontres avec des artistes, auteurs, metteurs en scène et acteurs du milieu théâtral, seront également animées par Vincent Gratton et Geneviève Rioux, à la station McGill, de 16h à 19h, jeudi et vendredi prochain. Louise Dussault présentera pour sa part un extrait de la pièce *Môman*, jeudi à 17h à la station McGill.

LES SPORTS

FORMULE 1

Soupçons de tricherie

Sao Paulo (Reuter) — Les soupçons de tricherie qui pèsent sur les écuries de pointe plongent la Formule 1 dans une nouvelle crise dès le lendemain de l'ouverture de la saison.

«J'ai remarqué dès le début de la course que quelque chose n'allait pas», a déclaré Gerhard Berger, troisième dimanche du Grand Prix du Brésil mais déclaré vainqueur après les disqualifications de Michael Schumacher et David Coulthard.

«Toutes les voitures étaient à un niveau de performance égal sauf celles à moteur Renault, qui étaient dans un monde à part. Je ne sais pas si cela vient du carburant mais...»

Schumacher, premier sur Benetton, et Coulthard, deuxième sur Williams, disposent tous deux de voitures équipées d'un moteur Renault lubrifié par Elf.

Les instances sportives ont motivé leur disqualification en disant que les analyses du carburant utilisé par ces deux écuries lors des essais avaient révélé qu'il n'était pas conforme à la nouvelle réglementation.

«Enfreindre les règles sur le carburant n'est pas une petite affaire», a poursuivi Berger, dont le Ferrari n'a jamais pu suivre l'allure imprimée par les deux voitures de tête. On peut gagner 20 à 30 chevaux de plus de cette manière.

«Je suis très heureux de cette décision, a poursuivi l'Autrichien. Je ne me sens pas triste pour Michael ou David parce que tricher, c'est tricher. Mais je suis déçu que Renault soit impliqué parce que je ne les croyais pas capable de cela.»

Tandis que Benetton et Williams faisaient appel de la sanction, Elf déclarait avoir reçu l'agrément des autorités sportives pour le carburant utilisé par les deux écuries lors de la course.

«Les échantillons des carburants devant être utilisés lors du Grand Prix de F1 de Sao Paulo ont fait l'objet d'un dépôt en temps utile à la Fédération internationale automobile (FIA) qui a prévu le règlement et ils ont reçu l'agrément de celle-ci», a déclaré le pétrolier dans un communiqué.

«Les analyses de carburant prélevé le 25 et le 26 mars (la veille et le jour de la course) sont en cours et nous nous refusons de faire un commentaire avant d'en avoir pris connaissance», a déclaré un porte-parole d'Elf.

En attendant, une autre polémique portant sur le poids de certains pilotes, et notamment Michael Schumacher, pourrait enfler.

Les statistiques officielles de la FIA montrent que le champion du monde pesait 69 kilos la saison dernière et 71 en 1993. Jeudi dernier à Interlagos, il en faisait 77.

«Oui, j'ai pris du poids cet hiver en pratiquant la musculation. J'ai transformé de la graisse en muscle», a-t-il plaidé.

Muckler suspendu pour trois matchs

New York (PC) — La Ligue nationale de hockey a imposé une suspension de trois matchs sans salaire et une amende de 10 000 \$ à John Muckler, l'entraîneur et directeur général des Sabres de Buffalo, à la suite d'un incident survenu la semaine dernière après un match contre le Lightning de Tampa Bay. Muckler a frappé un partisan qui lui criait des injures.

Muckler n'aura pas le droit de diriger, de se présenter à l'arène ou d'être en communication téléphonique avec le personnel des Sabres pour les trois prochains rencontres — ce soir à domicile contre les Nordiques, jeudi contre les Sénateurs d'Ottawa et, samedi, face aux Islanders à Uniondale.

«Il n'y a aucun doute qu'il y a eu un contact physique entre Muckler et un partisan après la rencontre, a indiqué le commissaire Gary Bettman dans un communiqué. Tout contact entre un membre de la Ligue nationale — entraîneurs, joueurs, officiels, soigneurs — et des amateurs ne peut être toléré sous aucun prétexte, même si l'échange est sans gravité.»

Muckler pourra toutefois diriger les entraînements de l'équipe pendant sa suspension.

Les Jeux panaméricains seront-ils «dégraissés»?

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

Mar del Plata, Argentine — Dire que les Jeux panaméricains ont suscité de la passion sportive chez nous serait grandement exagéré.

Et pourtant, c'est 470 athlètes canadiens qui se trouvaient très loin, en Argentine, dont près d'une centaine de Québécois. Et 189 officiels. C'est plus de monde qu'aux Jeux olympiques et un budget de 4,5 millions \$ qui risque d'en faire fuir plus d'un, compte tenu de l'intérêt très relatif d'une compétition où il suffirait souvent de remporter une seule victoire pour gagner une médaille de bronze, le cas le plus absurde étant celui du boxeur Jean-François Bergeron, qui aurait gagné une médaille de bronze même s'il avait perdu son seul combat!

Alors que toutes les fédérations se plaignent d'un manque de ressources, cet argent ne serait-il pas mieux investi ailleurs, par exemple dans des compétitions plus relevées au niveau mondial à l'intérieur de chaque discipline? La même question peut d'ailleurs être posée pour les Jeux du Commonwealth et de la Francophonie (ces derniers étant cependant plus politiques).

Le directeur des sports à l'Association olympique canadienne, Paul Dupré, grand responsable du dossier, ne joue pas à l'autruche et reconnaît qu'il y a un problème.

Sa solution consiste dans le «dégraissage» des Jeux. «À Winnipeg, nous ne souhaitons garder que les disciplines olympiques.»

La politique entre en ligne de compte et l'inclusion de ces deux derniers sports par exemple vise certes à aider les pays sud-américains, plus démunis. Il n'empêche qu'en patinage à roulettes, qui comprenait des courses, du patinage artistique et du hockey à la façon de hockey sur gazon, le Canada avait délégué à Mar del Plata une équipe de pas moins de 20 athlètes: les mécaniciens langues d'ont qui ça comprennent à peu près la totalité de ceux qui pratiquent ces sports au pays.

Rien pour faciliter un règlement

West Palm Beach (PC) — «Selon mes informations et ma volonté, on commencera la saison avec des joueurs de remplacement. Durant le mois d'avril, on devrait voir du baseball de remplacement.»

Claude Brochu a émis l'opinion, hier, que l'injonction demandée par le Bureau national des relations de travail, qui sera entendue vendredi, ne mettra pas un terme au conflit qui paralyse le baseball depuis le août 1994.

«C'est très possible qu'on soit sur le point de remporter une victoire importante. A moins d'être malchanceux, un juge compétent devrait trouver qu'il n'y a pas matière à injonction.»

trois contre deux pour demander une injonction devant un tribunal de première instance. Les trois démocrates ont voté en faveur, les deux républicains contre...

«Le résultat du vote m'a agréablement surpris, a révélé Brochu. En fait, je m'attendais à un vote de 5-0. Normalement, le Bureau national des relations de travail est toujours plus favorable à la partie syndicale qu'à la partie patronale. Ça m'indique que le Bureau était loin d'être convaincu.»

Optimiste, Brochu a même évoqué la possibilité que le juge rejette la demande d'injonction.

«C'est très possible qu'on soit sur le point de remporter une victoire importante. A moins d'être malchanceux, un juge compétent devrait trouver qu'il n'y a pas matière à injonction.»

BASEBALL

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Dimanche

Québec 11 Ottawa 4

Calgary 2 Vancouver 0

St. Louis 5 Edmonton 1

Islanders 5 NJ 5

Hartford 4 Washington 3 (P)

Chicago 5 Anaheim 2

Florida 2 Pittsburgh 0

Philadelphia 3 Buffalo 1

LA 7 San Jose 3

Hier

Montreal 3 Tampa Bay

Edmonton 3 Toronto

St. Louis 3 Dallas

Ce soir

Philadelphia 3 Boston

Islanders 3 Pittsburgh

Québec 3 Buffalo

Anaheim 3 Detroit

Los Angeles 3 Calgary

Winnipeg 3 San Jose

Les mineurs

(Matchs d'hiver non compris)

B A P Flury, Cal 20 1535

19 30 49 Coffey, Det 6 2834

23 23 46 Sundin, Tor 17 1633

21 21 41 Nieuw, Cal 12 2133

16 25 41 Hull, STL 19 1332

13 28 41 Tkachuk, Win 13 1932

16 22 38 Rostick, Chi 10 2232

8 30 38 Oates, Bos 6 2531

18 19 57 Chelios, Chi 4 2731

13 23 36 Tocchet, LA 15 1530

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est

PJ G P N BP BC P

Québec 31 22 6 3 128 78 47

32 21 9 2 127 104 44

Boston 28 15 11 2 87 74 32

Hartford 31 13 14 4 81 86 30

Buffalo 29 12 12 5 69 71 29

Montreal 29 11 14 5 77 99 27

Ottawa 28 4 21 4 63 101 12

Section Atlantique

31 17 10 4 103 87 38

Washington 31 12 12 7 77 73 34

New Jersey 31 12 13 6 88 87 30

Rangers 31 15 3 81 82 29

Florida 32 13 16 3 78 86 29

Tampa Bay 29 11 16 2 76 84 24

Islanders 30 10 16 4 75 95 24

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

29 20 7 2 110 64 42

30 19 9 2 117 70 40

Chicago 32 14 12 6 88 89 34

St. Louis 28 16 10 2 104 79 34

Dallas 29 11 13 5 89 79 27

Winnipeg 30 9 16 5 86 111 23

Section Pacifique

32 15 12 5 102 89 35

Edmonton 30 12 15 3 86 104 27

Los Angeles 30 10 14 6 85 113 26

Vancouver 30 9 13 8 87 100 26

San Jose 29 8 16 2 71 101 24

Anaheim 29 8 17 4 72 106 20

Commission nationale sur l'avenir du Québec

L'ADQ s'attire des critiques avec son concept de «nouvelle union»

KONRAD YAKABUSKI LE DEVOIR

Beauro — L'Action démocratique (ADQ) s'est fait accuser hier de laisser planer «l'obscurité totale» en refusant d'esquisser la forme que prendrait la nouvelle union Québec-Canada que propose la formation de Mario Dumont.

Stagirait-il d'une union à deux partenaires, à 10, à 11 ou à 16? Le Québec n'occupera-t-il que le quart des sièges du parlement commun souhaité par l'ADQ? Avec qui négocierait-on une telle union? Et si le reste du Canada refusait de répondre à cet ultimatum?

C'est à autant de questions que le président du comité constitutionnel de l'ADQ, Jacques Gauthier, s'est heurté en venant hier devant la Commission nationale sur l'avenir du Québec pour présenter la position de son parti.

Persuadé que le gouvernement du Parti québécois va à l'abattoir avec son actuel projet de référendum sur la souveraineté, Me Gauthier l'a sommé d'élever que le Québec ne sorte encore plus affaibli d'un deuxième NON en 15 ans.

L'ADQ propose un référendum «gagnant» sur une nouvelle union Québec-Canada, qui consisterait en un espace économique et politique commun chapeauté par un parlement commun «ou seraient déléguées des compétences en vertu du principe de la subsidiarité».

Une telle proposition serait la seule apte à rallier une majorité convaincante de Québécois, selon l'ADQ.

Mais appelé par le commissaire Daniel Turp, représentant du Bloc québécois, à expliquer ce qu'il entendait par une union à deux partenaires égaux, à 10 provinces, ou à 16 interlocuteurs (en y incluant les territoires et les groupes américains et inuits), M. Gauthier s'est dit dans l'incapacité d'y répondre. «Le sens du respect envers nos partenaires nous donne l'obligation de ne pas répondre à cette question. Précisément parce que ce sera leur choix.»

Disant nourrir «une certaine sympathie» pour l'approche de l'ADQ, voyant lui-même vécue une approche de l'ADQ, voyant lui-même vécue un passage obligé par la souveraineté. On ne pense pas qu'il faille passer par Montréal pour aller de Drummondville à Québec.»

thier de nommer quelque interlocuteur canadien que ce soit qui soit prêt à s'asseoir pour négocier une telle entente.

«Il y aurait bien sûr un déficit de représentation outre-Outaouais (...) mais ce qui est certain c'est que dans la mesure où les Québécois ne s'expriment pas avec force, les chances que l'on puisse réussir à discuter de quoi que ce soit avec nos partenaires sont très minces» a répliqué M. Gauthier, qui était membre du comité constitutionnel du Parti libéral du Québec lors de l'adoption du rapport Allaire en 1991. Il était parti prenanant de la scission au sein du PLQ orchestrée par MM. Allaire et Dumont.

Quant au jeune chef de l'ADQ, également membre de la Commission nationale, il s'est contenté de laisser la parole entièrement à M. Gauthier. M. Dumont n'est intervenu une seule fois tout au long des 45 minutes que durait la présentation de l'ADQ.

Le président de la Commission régionale de la Mauricie—Bois-Francis, Gilles Boulet, a accusé l'ADQ de laisser les Québécois dans «l'obscurité totale» quant à la stratégie que son parti adopterait dans l'éventualité d'un refus du reste du Canada de négocier une nouvelle union politique. «Serait-ce que vous n'avez pas vous-mêmes fait cette démarche intellectuelle?»

M. Gauthier a qualifié d'«extrêmement improbable» un NON «catégorique, aveugle» du reste du Canada, qui aurait tout intérêt à négocier. Mais dans une telle éventualité, a-t-il poursuivi, «nous aurons un choix à faire».

La présentation de M. Gauthier aura alimenté la tendance qu'ont constatée d'aucuns depuis le début des travaux des commissions régionales: l'incompatibilité croissante des visions adéquistes et péquistes sur l'avenir politique du Québec.

Interrogé sur la possibilité d'un éventuel ralliement au camp souverainiste, M. Gauthier a laissé entendre qu'il serait impossible. «La nature de notre projet ce n'est pas de faire en sorte que le Québec devienne un pays avec son siège à l'ONU. Notre projet ne comporte pas un passage obligé par la souveraineté. On ne pense pas qu'il faille passer par Montréal pour aller de Drummondville à Québec.»

POLITIQUE

L'Espagne a mis à exécution sa menace d'imposer un visa

Le conflit canado-européen continue de s'envenimer

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le conflit canado-européen sur la pêche au léban noir au large de Terre-Neuve continue de s'envenimer au moment où le débat se déplace sur la scène des Nations unies.

Pendant que le ministre fédéral des Pêches, Brian Tobin, et la commissaire aux Pêches de l'Union européenne, Emma Bonino, se livraient à une véritable surenchère de condamnations réciproques, l'Espagne a ainsi annoncé hier qu'elle mettrait à exécution sa menace d'imposer un visa aux visiteurs canadiens.

De plus, des dépêches en provenance de Bruxelles ont fait état de la décision de l'UE de suspendre les pourparlers sur les mesures de conservation du poisson, réengagées la semaine dernière, et d'envisager des sanctions économiques. Ottawa a toutefois nié que les discussions soient rompues.

«Les négociations se poursuivent et je suis confiant de voir une entente intervenir très bientôt», a déclaré lors d'un point de presse le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, qui a parlé de «difficultés temporaires».

L'escalade de la tension entre le Canada et l'UE a été provoquée dimanche lorsqu'un navire de surveillance canadien muné de cisailles géantes a procédé au sectionnement du filet d'un chalutier espagnol qui pêchait sur le nez du Grand Banc de Terre-Neuve. Le geste a aussitôt été dénoncé par les Européens, et Mme Bonino a évoqué hier un «véritable acte de piraterie internationale».

A New York, le ton n'était d'ailleurs pas à la rigolade en lever de rideau de la conférence de l'ONU sur les poissons migrants. M. Tobin a associé la surpêche espagnole à de la «folie collective», et Mme Bonino a répliqué en qualifiant les allégations du Canada de «pure propagande».

Quant à l'imposition d'un visa par les Espagnols, M. Ouellet a déclaré sèchement que c'était «leur décision», mais que le Canada n'avait pas pour le moment l'intention d'annoncer des mesures de représailles.

Et pendant qu'une quinzaine de navires se trouvaient toujours aux confins de la zone litigieuse, à l'extrémité est du Grand Banc, pendant que le Canada maintenait sa surveillance et menaçait d'aggraver de nouveau à leur endroit, pendant que Madrid annonçait l'envoi d'un second bâtiment de patrouille pour protéger ses chalutiers, il apparaît qu'on cherchera de nouveau à régler le conflit au sommet.

Ainsi le président de la Commission européenne, Jacques Santer, et le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, enverront-ils au Canada un message «politique» condamnant l'attitude canadienne tout en laissant la porte ouverte à un règlement négocié.

Les pouvoirs des régions

La position du PQ inquiète

KONRAD YAKABUSKI LE DEVOIR

Beauro — La suggestion de l'exécutif du Parti québécois selon laquelle il serait «plus judicieux» de définir par législation que de constituer les pouvoirs des régions dans un Québec a suscité de vives discussions hier à la Commission nationale sur l'avenir du Québec.

Pour la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Diane Drouin, il n'est pas question de se livrer «à la merci des politiciens qui peuvent changer une loi très facilement».

D'après la FCSQ, le gouvernement doit enchaîner dans la constitution «le cadre légal décrivant la nature de ses rapports avec les commissions scolaires», y compris leurs pouvoirs de taxation.

L'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) a exigé également que la nouvelle constitution «garantisse l'existence des gouvernements des MRC». Leurs pouvoirs pourraient toutefois être fixés par une loi adoptée par l'Assemblée nationale. Mais toute modification à ces pouvoirs devrait nécessiter l'appui d'au moins 75 % des membres de l'Assemblée, selon l'UMRCQ.

Pour sa part, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a lancé un appel à la prudence, soulignant la nécessité d'un débat approfondi sur la question de la décentralisation. «Il ne sera pas aisé de le conclure à la satisfaction de toutes et tous.»

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé a même dit craindre que les revendications à cet effet ne cachent le désir de certains «barons locaux» dans le milieu scolaire de voir accroître leur propre pouvoir.

Le ministre des Affaires municipales, Guy Charette, qui siègeait exceptionnellement à la commission hier après-midi, a trouvé le moment opportun pour apporter quelques clarifications au débat.

«Il n'est pas question de définir dans une constitution des territoires qui pourraient se retrouver dans l'incapacité et l'impossibilité totale d'assumer [les pouvoirs qui décentralisation] de la décentralisation. C'est ça qui doit être au niveau législatif et pas constitutionnel.»

Belle et sûre d'elle.

LA JETTA



Quand on est belle, on est sûre de ses moyens. La nouvelle Jetta en jette! Avec ses courbes européennes et son look sexy, elle est une caresse pour les yeux.

La nouvelle Jetta en donne! Parce que même sans maquillage, elle en offre encore et encore. Plus raffinée. Avec son système d'injection Motronic^{MC}, c'est de la fougue sur quatre roues. Plus accueillante. Avec une finition intérieure infiniment minutieuse et des sièges ajustables à l'infini pour un confort absolu. Plus rassurante. Avec sa carrosserie monocoque en acier, on peut toujours lui faire confiance.

La Jetta nouvelle, toujours géniale, encore plus belle!

JETTA

Un plaisir qu'on ne veut pas partager.



ÎLE DE MONTRÉAL Auto Strasse 5905, ROUTE TRANSCANADIENNE ST-LAURENT 748-6961	Campbell & Cameron 4050, AV. VERDUN, VERDUN 762-9777	Chambly Automobiles 335, BOUL. TASCHEAU GREENFIELD PARK 671-7238	RIVE-NORD Automobiles A. Bélanger 118, MONTÉE MASSON MASCOUICHE 474-2428
Automobiles Autohaus 1855, AV. DOLLARD, LASALLE 364-2753	Nordest Volkswagen 10395, BOUL. PIE-IX, MONTRÉAL 325-3422	Châteauguay Volkswagen 20, BOUL. INDUSTRIEL CHATEAUGUAY 698-2261	Automobiles André Rivest 839, RUE NOTRE-DAME REPENTIGNY 585-1700
Automobiles G.M.F. 3050, BOUL. ST-CHARLES KIRKLAND 694-1378	RIVE-SUD Antilles Automobiles 649, CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD 371-5553	Marcel Synnot Automobile 1200, RUE BOURGOGNE CHAMBLY 658-6645	Automobiles E. Lauzon 1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE 430-1400
Automobiles Place De Bleury 2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL 845-8267	Automobiles B. Duval 400, BOUL. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL 679-0890	Park Avenue Volkswagen 8805, BOUL. TASCHEAU OUEST BROSSARD 656-4811	Automobiles Lafontaine 2031, BOUL. LABELLE, ST-JÉRÔME 438-4101
Automobiles Popular 5441, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 274-5471	Automobiles F.M. 16070, RUE ST-LOUIS ST-HYACINTHE 773-9643	St-Jean Volkswagen 815, CHEMIN GRAND-BERNIER NORD ST-JEAN-SUR-RICHELEU 348-7309	Automobiles Le Passant 125, RUE PRINCIPALE, LACHUTE 476-9966
Automobiles Rimar 5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E. ST-LÉONARD 253-4888	Automobiles Niquet 1905, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER RTE 116, ST-BRUNO 653-1553	Arbour Automobiles 700, BOUL. DES LAURENTIDES LAVAL 343-3422	Butz Automobile 421, BOUL. SAUVÉ, ST-EUSTACHE 627-4466
Automobiles Stolz 13255, RUE SHERBROOKE EST MONTRÉAL 642-6242	Automobiles Sabric 125, RUE AIMÉ-VINCENT VALDREUIL 455-7941		

É D I T O R I A L

Pas d'ulcère pour une date

Gilles Lesage

Le premier ministre vient enfin de reconnaître que les Québécois ne sont pas prêts à voter en faveur de la souveraineté. M. Parizeau ajoute toutefois que tous les efforts seront faits pour que, d'ici peu, les Québécois soient disposés à dire OUI. Et, pour l'heure, il s'en tient à son horizon référendaire de 1995.

Sur le premier point, le chef du gouvernement a tout à fait raison. À l'évidence, il frapperait un mur s'il avait la témérité de forcer les Québécois, à brève échéance, à trancher abruptement le débat sur l'avenir du Québec. Sur le deuxième point, cependant, il se berce de douces illusions s'il croit qu'il suffit de plus d'information et de propagande astucieuse pour amener une majorité solide à succomber à la magie du OUI. Pour éviter à tout prix un NON encore plus catastrophique que celui de mai 1980, le chef du OUI doit d'ores et déjà faire une croix sur l'échéance qu'il s'est lui-même imposée.

Les indices en faveur d'un ajournement *sine die* sont de plus en plus nombreux et probants.

Les 18 commissions itinérantes ont été utiles et fructueuses. Elles n'ont certes pas nui à la croisade souverainiste, mais elles n'en ont pas non plus multiplié les adeptes par centaines de milliers. Bien des Québécois ont profité, à bon droit, de cet exercice sans précédent pour faire valoir des inquiétudes, attentes et aspirations, qui n'ont pas toutes à voir, loin de là, avec le passage obligé de la souveraineté. Ces appels à une nouvelle Révolution tranquille, à un ambitieux projet de société ou à un «plan d'affaires» aux contours imprécis, sont tout à fait légitimes et ne peuvent être balayés du revers de la main.

De quelque manière qu'on les ausculte, quel que soit le raffinement des questions, les Québécois se répètent massivement d'un sondage à l'autre. Il y a des variantes, selon les soubresauts de l'actualité brûlante et fluide, mais les tendances lourdes bougent à peine. Les Québécois en ont contre le *statu quo* constitutionnel et veulent des changements substantiels. Ils souhaitent surtout que le gouvernement gouverne et bouge, au lieu de rester obsédé par son option et d'y investir toutes ses énergies. Un jour, le score se fige autour des 60% de NON et 40% de OUI, tout juste comme il y a 15 ans, avec une

question plus dure, il est vrai; le lendemain, il oscille entre les 55% de NON et 45% de OUI. Un petit effort, et ça y sera? Rien n'est moins sûr.

À preuve, des personnes et des organismes qui, hier encore, se prononçaient fermement pour le OUI, se réfugient désormais dans la tiédeur ou la neutralité bienveillante. Cela s'est vérifié durant les commissions régionales, cela se remarque à l'occasion de la commission nationale qui complète aujourd'hui ses audiences publiques au Manoir Montmorency. On peut le déplorer et s'en plaindre, accuser les élites et les médias — c'est déjà commencé, d'ailleurs — il n'en reste pas moins un fait indéniable. Parce que les temps ont changé, que la frustration et la colère ont pris d'autres formes, que les objectifs sont différents et plus terre à terre, plusieurs restent sur leur quant à soi. Ils attendent la preuve que la souveraineté sera rentable.

Reconnaissons par ailleurs que les attaques des libéraux et fédéralistes de tout poil sur des questions névralgiques — les coûts de transition, par exemple, le dollar, l'ALENA — portent et maintiennent l'incertitude. Le discours triomphant d'un chef syndical se bute à une étude froide d'un institut de recherche; l'opinion dispenseuse d'avocats conscripts par le ministre Le Hir est aussitôt contredite par une autre, aussi documentée, de juristes aux conclusions divergentes. Il en résulte pour le commun des mortels d'énormes points d'interrogation, mêlés de lassitude ou d'un ennui profond.

Pour compléter ce sombre tableau, le député Mario Dumont — sur lequel le PQ comptait pour rallier les fédéralistes déçus, fatigués et dépités — s'éloigne chaque jour davantage de la mouvance souverainiste pour s'accrocher à son illusoire dernière-dernière chance. Et sans l'ADQ, la majorité, même réduite à sa plus simple expression, s'estompe... à l'horizon. Fin de la coalition arc-en-ciel. Le président Larose de la CSN a raison. Que personne ne fasse d'ulcère pour un ajournement référendaire. L'orgueil en prend un coup, mais le Québec garde toutes ses options ouvertes.

L'horizon 1995

n'est pas immuable.

Scénario trop parfait

Jean-Robert Sansfaçon

L'adoption d'une loi spéciale par la majorité libérale et ses alliés réformistes était inscrite dans le ciel depuis le début des négociations entre les entreprises de chemin de fer et les cheminots. Le CN, Via et CP Rail n'ont jamais caché leur ambition ferme de modifier les conditions d'exercice de la sécurité d'emploi consenties en 1985. Pas plus qu'elles n'ont caché leur impuissance à régler leurs problèmes seules, sans la complicité active du gouvernement fédéral. Mais pour que cet appui se concrétise en l'adoption d'une loi spéciale imposant le retour au travail, ces entreprises devaient démontrer que l'économie était en péril.

D'où la stratégie presque machiavélique des dernières semaines qui a consisté à profiter de chaque maladresse syndicale pour décréter des *lock-out* là où les grèves perlees n'empêchaient pas encore les trains de rouler. Une stratégie patronale, il faut le dire, rendue possible par le radicalisme stupide d'unités syndicales plus militantes qui ont précipité les événements et fourni le prétexte tant attendu pour une intervention gouvernementale rapide.

La loi C-77 qui force le retour au travail des 30 000 travailleurs du rail, Ottawa en a justifié l'adoption par les conséquences «catastrophiques» sur l'économie, certains parlant même de pertes de l'ordre de 5 milliards\$ par semaine. Un chiffre ô combien fantaisiste! puisqu'il équivaut au tiers de toute l'activité économique hebdomadaire au pays. Tout au plus pouvons-nous avancer le chiffre plus réaliste d'une centaine de millions, soit cinquante fois moins. C'est beaucoup d'argent, mais ce n'est pas la récession!

Les entreprises ont donc gagné cette première manche, une victoire d'autant plus importante que le

gouvernement a accepté à leur demande d'inclure dans le mandat du comité spécial de médiation et d'arbitrage l'obligation de rendre une décision exécutoire après avoir pris en considération les exigences particulières de cette industrie pour l'avenir. Cette clause permet aux entreprises d'espérer que le conseil d'arbitrage se rendra à leur revendication de modifier profondément les mécanismes de sécurité d'emploi et de mobilité de la main-d'œuvre. Or, une telle conclusion n'est peut-être pas aussi évidente.

Ce n'est pas par hasard si les gouvernements du Québec ont plutôt opté pour le respect du droit de grève dans les services publics, mais assorti de l'obligation de maintenir les services essentiels. C'est pour éviter de laisser à une tierce partie le soin de fixer des normes qu'il faudra appliquer par la suite, quel qu'en soit le prix. Qui dit que l'arbitrage ne viendra pas renforcer certaines clauses avantageuses pour les travailleurs et coûteuses pour les entreprises, comme cela s'est souvent vu lors du renouvellement des conventions collectives des policiers québécois?

Il serait difficile d'affirmer que la solution proposée par le Bloc québécois d'un retour forcé au travail accompagné d'une simple période de conciliation, sans arbitrage obligatoire, aurait donné les résultats positifs promis par les députés bloquistes. Mais ce qui est certain, c'est que l'actuel choix d'une médiation-arbitrage nie le droit de grève sans non plus fournir l'assurance d'un règlement satisfaisant. La formule risque même d'aggraver la crise dans cette industrie et d'empêcher la privatisation du CN. Si tel était le cas, le gouvernement se mordrait les doigts d'avoir entériné, les yeux fermés, la solution cataplasme de l'arbitrage obligatoire proposée par la ministre Lucienne Robillard.

LETTRES

De retour du Cambodge

Je reviens d'un court séjour de cinq semaines au Kampuchéa. Et c'est avec grande satisfaction que j'ai pu constater une nette amélioration des conditions de vie de ce peuple sympathique. Au grand dam de certains journalistes, de quelques Cambodgiens ou Khmers rouges, pour ce qui en reste, on peut observer un changement notable comparé à la situation de 1992 où j'ai travaillé, avec ma femme, durant un an.

Partout, de nombreuses activités renaissent. À l'Université de Phnom Penh, par exemple, les professeurs semblent maintenant dynamiques et heureux dans leur fonction. Les salles de cours, qui étaient à peu près vides il y a deux ans, regorgent d'étudiants. Les Cambodgiens vivent mieux, et surtout, dans une ambiance de plus en plus stable. Il demeure toujours, malheureusement, des séquelles sérieuses de la famine.

Les principaux problèmes qui demeurent sont, par ordre, la corruption

au gouvernement, les nombreux bandits qui volent ou pillent et les Khmers rouges qui subsistent après avoir souffert de sérieuses déficiences au sein de leurs troupes. On espère et croit généralement que l'on réussira à contrôler ces problèmes sous peu.

Tout en demeurant prudent, les ONG, les touristes et les Cambodgiens circulent sans problème. Nombreux sont ceux qui se rendent à Kep, Oudang, Pursat ou aux fameuses plages de Sihanoukville.

Espérons que les médias sauront être plus réservés dans leurs écrits et participeront ainsi au rétablissement de la «joie de vivre» si chère à ce peuple qui a eu sa part de souffrances depuis 25 ans. **André Juneau**
Saint-Flacide, 6 février 1995

Appel au dépassement

En 1980, les partisans du NON ont proclamé bien fort qu'il ne fallait pas se replier sur soi, qu'il fallait s'ouvrir au monde, que les frontières entre pays

n'existent plus. Les Québécois ont compris le message. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils aient appuyé si fermement l'accord de libre-échange avec les États-Unis quand on le leur a proposé.

Lorsqu'on veut maintenir le Québec à l'intérieur du cadre actuel, on oublie que l'ouverture au monde dépasse les horizons de Moose Jaw ou de Fredericton auxquels les fédéralistes voudraient nous confiner. Même les Rocheuses!

Ce que veulent les Québécois progressistes, c'est s'adresser aux autres peuples de la terre à la manière qu'ils entendent le faire pour commercer avec eux, signer des traités, faire des échanges selon leurs intérêts, sans la tutelle d'un autre gouvernement qu'ils ne contrôlent pas.

La souveraineté n'est pas un repli frileux à l'intérieur de limites dessinées par d'autres, avec des pouvoirs définis par d'autres. C'est l'appel au dépassement de soi, le goût de nouveaux défis, la liberté de choisir ses priorités. **René Cloutier**
Charlesbourg, 20 mars 1995

LE SOUFFLÉ N'EST PAS PRÊT



OPINION

Choix politiques ou choix de société?

MARC TESSIER

Bachelier en science politique
Étudiant en droit

En élisant le PQ le 12 septembre 1994, les Québécois acceptaient de voir porter au calendrier politique la tenue d'un second référendum sur la souveraineté du Québec en 15 ans.

L'année 1995 sera donc cette «prochaine fois» à laquelle René Lévesque nous avait conviés dans un discours historique prononcé à la suite de la défaite du OUI en 1980.

Confiant de sa prochaine victoire, le premier ministre Parizeau souhaite nous présenter une belle constitution à l'image du Québec.

Contrairement à celle qui coiffe le système politique canadien, la constitution québécoise sera élaborée par et pour les Québécois.

Nous avons donc la chance de participer à la rédaction d'un document constitutionnel et pour réussir l'exercice, il est préférable de prendre le temps de se pencher sur nos antécédents historiques et plus précisément sur la constitution canadienne afin de bien l'examiner pour ainsi éviter de répéter les nombreuses erreurs qui rendent litigieuse son application.

Bien que nous soyons encore au stade de l'avant-projet, on peut déjà déceler dans cet avant-projet des points d'une pertinence et d'une précision douteuses.

Certains points n'ont pas tardé à faire l'objet de critiques si on pense aux droits de la communauté anglophone ou au droit à l'autodétermination des nations autochtones (article 3, alinéa 2), mais il y en a d'autres, dont un qui semble bien anodin et qui en fait est plus lourd de conséquences qu'il ne le laisse croire.

Selon l'article 3, alinéa 3 de l'avant-projet, la constitution devra prévoir la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.

Dans les faits, quels sont ces pouvoirs et quelles sont ces ressources fiscales et financières auxquels on fait allusion?

Si nous allons faire un saut du côté de la constitution canadienne, à laquelle nous sommes toujours soumis, nous constatons que les articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 traitent du partage des compétences entre le fédéral et les provinces.

L'objectif, lors de la rédaction de ces articles, était de séparer les pouvoirs et compétences entre le fédéral et les provinces dans l'optique d'éviter tout litige possible entre les paliers de gouvernement.

Malheureusement, l'évolution de la société et les progrès technologiques ont créé encore des situations qui n'entrent pas toujours dans le moule de 1867, d'où la naissance des conflits de juridictions tels que nous les connaissons actuellement.

En voulant constitutionnaliser des pouvoirs spécifiques aux instances locales, le premier ministre s'apprête à se lancer dans une aventure dont il n'a peut-être pas pesé toutes les conséquences.

On ne sait pas quelle forme prendra une telle décentralisation mais on ne peut écarter l'hypothèse d'une rédaction similaire à celle des articles 91 et 92 L.C. 1867.

Pourquoi s'entêter à vouloir répéter l'expérience de 1867, certes à une échelle moindre, alors qu'on sait très bien qu'à plus ou moins long terme des conflits vont fort probablement naître de l'imprécision de la rédaction et du caractère évolutif de notre société?

Bien que l'objectif soit d'une portée beaucoup plus limitée que les articles 91 et 92, l'idée maîtresse est la même, c'est-à-dire exercer un partage de pouvoirs.

Si on veut réussir l'exercice, il faut que ces pouvoirs soient extrêmement bien encadrés de sorte que les débordements et les imprécisions soient pratiquement impossibles. Malheureusement, l'histoire nous a enseigné et nous enseigne

encore que les mots «clarté» et «précision» font rarement partie du vocabulaire juridique.

Bien qu'intéressant à première vue, l'alinéa 3 de l'article 3 de l'avant-projet comporte toutefois des dangers qui peuvent nous faire croire que la solution proposée ne soit malheureusement pas la plus profitable. Il serait possible d'en arriver au même résultat, c'est-à-dire conférer des pouvoirs spécifiques aux instances régionales, mais en procédant par loi ordinaire.

Le Québec n'a pas à être lié constitutionnellement par les promesses faites par M. Parizeau aux municipalités et aux régions.

Il est certain que constitutionnaliser ces pouvoirs offre une chance inespérée aux instances régionales de s'assurer des pouvoirs que le gouvernement ne pourrait pas leur soustraire par la suite.

D'un autre côté, procéder par loi ordinaire protégerait le gouvernement actuel des choix qu'il regretterait ultérieurement et les gouvernements subséquents ne seraient pas liés par des décisions antérieures qui ne sont pas ou plus souhaitables.

Nous avons donc le choix des moyens. Nous pouvons entériner l'avant-projet de M. Parizeau ou faire preuve de sagesse et opter pour une alternative beaucoup moins coûteuse politiquement, juridiquement et, bien sûr, monétairement.

L'expérience canadienne nous a coûté extrêmement cher jusqu'à présent et les batailles juridiques continuent toujours au grand bonheur des avocats.

Après avoir tant décrié les lacunes de la constitution canadienne, nos politiciens du PQ devraient bien réfléchir et se poser la question à savoir s'il s'agit bien d'un choix de société ou d'un choix purement politique.

Si nous devons être liés constitutionnellement par tous les choix politiques de M. Parizeau, à quoi bon nous demander notre avis si c'est seulement pour nous donner l'impression de nous écouter?

À PROPOS

...de l'anglais ou du français

La perte de la langue maternelle au profit du français ou de l'anglais comme langue le plus souvent utilisée au foyer, augmente avec la durée de séjour, passant de 17% (cohorte 1986-1991) à 37% (ensemble des cohortes d'avant 1971).

Le choix du français ou de l'anglais comme langue d'usage à la maison diffère selon la période d'immigration. Très majoritairement orienté vers l'anglais parmi

les allophones arrivés avant 1971 (71%), ce choix se fait dans une proportion de plus des deux tiers vers le français parmi les allophones ayant immigré depuis 1976 (67% parmi les cohortes 1976-1980, 69% parmi celles de 1981-1985 et 70% parmi les cohortes 1986-1991).

Statistiques et indicateurs, no 7, Gouvernement du Québec.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

La question Bouchard

Si le Parti québécois s'entête à vouloir casser le Canada pour rapatrier tous ses pouvoirs d'un bloc, il va frapper le mur du 60-40

ANDRÉ HAINS
Historien, journaliste

En recommandant récemment d'inclure dans la question référendaire une forme d'association avec le reste du Canada, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard adoptait simplement l'opinion d'une solide majorité de Québécois, qui veulent demeurer Canadiens. Avec une telle question, expliquait-il, le Québec ne sera pas nécessairement souverain le soir même du référendum.

Par contre, ajoutait le chef bloquiste, il faut que cette question débouche absolument sur la souveraineté du Québec, autrement dit qu'on tranche une fois pour toutes le nœud gordien qui empêche présentement de déterminer qui, en cas de dispute entre Ottawa et Québec, doit avoir le dernier mot à dire.

C'est là le drame de la Constitution canadienne: elle ne dit pas quel gouvernement, central ou local, a le dernier mot à dire en cas de conflit. De sorte qu'on assiste depuis 128 ans à d'interminables parties de souque à la corde qui ne règlent rien, et qui consomment inutilement des sommes d'énergies énormes.

La question que propose de soumettre Lucien Bouchard aux gens du pays doit donc porter sur la souveraineté (le dernier mot à dire en cas de conflit avec le gouvernement central), tout en préservant l'association existante avec le reste du Canada.

Cette question pourrait se formuler ainsi: «Acceptez-vous que le Québec fasse partie d'une véritable confédération canadienne? Oui ou Non?»

Ce que recherchent la majorité des Québécois, en fait, c'est une véritable confédération, c'est-à-dire la seule formule qui permette à des sociétés aussi distinctes que le Québec et le reste du Canada (ou les Français, Allemands et Italiens de Suisse) de vivre ensemble, de cohabiter dans un pays où chaque groupe peut s'exprimer à sa guise, tout en partageant des principes et des objectifs communs.

Il faudra, durant la campagne référendaire, expliquer aux électeurs que dans une véritable confédération, il n'y aura plus d'éternelles parties de souque à la corde; dans une véritable confédération, ce sont les gouvernements constituants qui ont le dernier mot à dire, la véritable souveraineté.

Mais il faudra aller plus loin, et leur expliquer ce que fera le Québec dans une véritable

confédération, en prenant comme exemple les pouvoirs concernant la formation de la main-d'œuvre. Dernièrement, le président d'une importante organisation patronale me confirmait, une fois de plus, que son organisme appuierait fermement et ouvertement une telle demande de transfert de ces pouvoirs par Québec, avec les ressources financières afférentes, cela va de soi.

Dans l'histoire récente du Québec, deux gouvernements ont ainsi imposé leur volonté à Ottawa: Maurice Duplessis en 1954, qui a rapatrié au début 10% des impôts sur le revenu des particuliers; aujourd'hui Québec contrôle environ 55% de cette source de revenus; l'autre fois, c'était le gouvernement Lesage qui avait refusé le Régime de pension du Canada (RPC) en 1964 et qui avait préféré instaurer le Régime de rentes du Québec (RRQ).

Du même coup, le gouvernement libéral, conseillé à l'époque par MM. Jacques Parizeau et Michel Bélanger, entre autres, a rapatrié 29 programmes fédéraux-provinciaux avec les ressources financières appropriées; et pourtant nous faisons toujours partie du Canada, ai-je déjà rappelé à M. Parizeau en entrevue à CKAC.

«Est-ce qu'on ne pourrait pas procéder de la même manière aujourd'hui?», ai-je demandé. Non, a-t-il répondu: aujourd'hui on veut tout rapatrier en même temps.

Le problème, c'est qu'une solide majorité de Québécois n'acceptent pas de sortir du Canada, comme le démontrent les sondages les uns après les autres. Ils veulent garder le contrôle sur chaque bloc de pouvoirs transférés d'Ottawa à Québec.

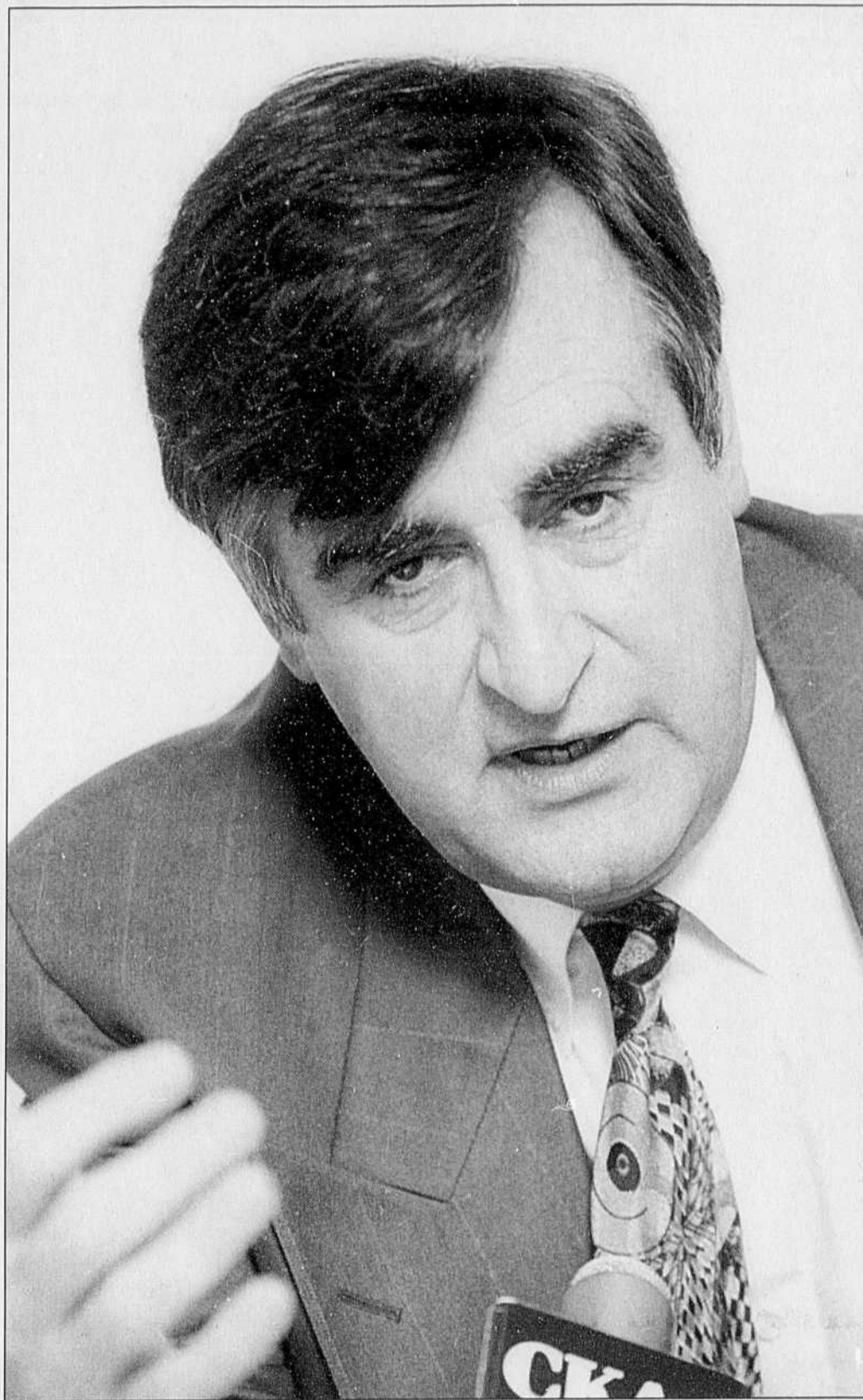
Depuis 30 ans, rien ni personne n'a démontré aux gens du pays que leurs taxes et impôts étaient mieux administrés à Québec qu'à Ottawa. Par ailleurs, notre vieux fond de sagesse normande conseille de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, fût-ce celui d'Ottawa ou de Québec.

Dans une véritable confédération, les deux ordres de gouvernement conservent leur droit d'initiative, mais c'est la population qui choisit les transferts et les programmes qu'elle désire.

De la même manière qu'on ne construit pas une maison en montant en même temps les planchers, le plafond et toute la structure portante, de la même manière on construit un pays pan par pan, section par section, et une étape à la fois.

Si le Parti québécois s'entête à vouloir casser le Canada pour rapatrier tous ses pouvoirs en même temps, il va frapper le mur du 60-40, et il faudra attendre la question de Lucien Bouchard pour voir comment lui s'y prendra à son tour pour résoudre le problème.

Dans une véritable confédération, ce sont les gouvernements constituants qui ont le dernier mot à dire, la véritable souveraineté.



Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

PHOTO JACQUES NADEAU

Aux ministres et députés

Parlez-nous d'amour!

RITA OUELLET

25 citoyens de la région de l'Abitibi ont également signé ce texte.

Aux ministres encadrés, aux députés baïllonnés... Sortez de votre quotidien, de vos circuits habituels. Pendant un instant, voyez la récolte qui se prépare, les sillons que vous creusez. Regardez l'étendue des dommages.

Observez le cortège de désenchantement chronique, de mal à l'âme, d'insécurité, de solitude, d'impuissance et de rage qui assaillent les exclus de la richesse, du travail et de la signification sociale. Cette jungle que nous avons créée, qui produit plus ou moins 40% de décrochés actifs et en attente, ça n'est plus un problème réductible à l'économie. Nous nous mourons de consommation et d'intimidation, de la compétition éfrénée qui habite toutes les grandes scènes. En nous modernisant, nous avons perdu le sens communautaire. Que laissons-nous à nos enfants, quels modèles, quelles valeurs? Ils sont de plus en plus nombreux à préférer la mort à cette vie de robot. Nous courons à notre perte si nous ne décidons pas maintenant de nous ouvrir à la compassion qui nous manque tant, pour dépasser nos misères de toutes sortes et de toutes espèces.

A vous qui dites espérer l'expression de la voix d'un peuple, comment ne pas reconnaître que ses énergies ne naissent pas seulement du manque de pain ou de beurre? Elles naissent aussi de la chaleur humaine et du sentiment de pouvoir contribuer. De nouvelles règles du jeu qui font place à la passion et à la compassion. Essayez seulement d'imaginer cela. Vous êtes sceptiques? Nous les sommes aussi, vis-à-vis de vous, de plus en plus nombreux à perdre confiance. Ce n'est pas seulement d'économie et de finance que nous devons être abreuvés, mais de croissance humaine et d'entraide collective. Risquez, malgré la pression exercée par les «machines» que sont devenus vos partis, qui deviennent de plus en plus les médias, d'être ces hommes et ces femmes de passion et de compassion que vous êtes. Apprenez à lire la société autrement qu'avec les lunettes de l'exploitation et de l'exploitation. Parlez-nous de la manière dont nous pourrions collectivement développer notre tendance au partage plutôt qu'au commerce, à la différence plutôt qu'au nivellement, à la compassion plutôt qu'à l'exploitation.

Allumez, honorables députés et ministres, votre «flamme» de la compassion et laissez au vestiaire votre costume de compétition, vos armes d'affrontement. La compassion exigera tôt ou tard de changer les règles du jeu. Elle est une entêtée et elle veut tout partager, même votre cœur, sans oublier votre salaire ou vos avantages. Osez donc, messieurs et mesdemoiselles les politiciennes et politiciens, nous entretenir à l'avenir de choses qu'avec nous, le peuple, vous pourriez partager. Peut-être verrez-vous naître et apparaître dans cette action et sous cet éclairage d'une nouvelle lune, toute la vigueur d'un peuple qui se reconnaît.

Un Québec sans défense?

Les questions de la protection du territoire sont essentielles pour un État souverain

JULIEN ROHNAVY
Maîtrise en science politique
Université McGill

La thèse du groupe «Jeanne d'Arc Tremblay» exposée dans un texte du *Devoir* des 11 et 12 mars, m'a édifié. Réduisant les possibles fonctions d'une éventuelle armée québécoise à quatre (émeutes, missions de paix, cataclysmes naturels et éventuelle création d'emplois), les auteurs utilisent à mon sens un certain nombre de raccourcis et de procédés peu scientifiques afin de démontrer qu'une armée de 2000 hommes à 750 millions\$ suffirait amplement à un Québec indépendant.

Je ne partage pas ce point de vue dont l'argumentation m'a de surcroît semblé perdue de contrevérités, d'a priori et sous-tendue par l'ignorance et le mépris des quatre auteurs pour le fait militaire.

Tout d'abord en matière de participation aux «missions de paix internationales», les auteurs se permettent d'affirmer que celles-ci ne servent que peu ou prou. Selon eux, l'intervention en Irak «n'a réglé aucun problème sinon de pouvoir payer notre pétrole à vil prix».

Il me semble que d'éviter qu'un tyran tel que Saddam Hussein s'approprie l'essentiel de la production pétrolière (autrement dit la matière première énergétique la plus importante de l'Occident, ce qui aurait des conséquences que les auteurs ne semblent même pas soupçonner) est une fin en soi. Quant au nombre de morts irakiens, c'est effectivement déplorable (et c'est un euphémisme) mais c'est bien Saddam Hussein qui a déclenché ce conflit.

Les auteurs qualifient d'aléatoire le bilan des autres missions de paix. Si, effectivement, l'échec des négociations est patent en ex-Yougoslavie, on ne peut nier que la présence des casques bleus a sauvé la vie de milliers de femmes et d'hommes et que si la FORPRONU se retirait aujourd'hui de la Croatie, cela signifierait à n'en point douter la reprise de la guerre dans cette région et le cortège d'horreurs que cela implique.

Les missions de paix

Quant à des missions plus anciennes telles que celle de Chypre, le casque bleu associé au drapeau canadien a signifié la paix pendant plusieurs dizaines d'années. Dans ces cas et dans bien d'autres, la raison d'être de ces missions est bien établie et il me semble que d'affirmer qu'elles sont «généralement sans fondement» revient à nier la valeur des vies sauvées et est de surcroît particulièrement insultant pour la mémoire des soldats canadiens morts lors de ces missions.

Il est bien sûr possible pour un éventuel Québec indépendant de ne pas participer à ces missions de paix. Mais à quel prix? Au delà du manque de responsabilité et d'humanité dont nous ferions preuve, cela réduirait encore un peu plus le rôle international d'un Québec indépendant, en nous supprimant tout droit de siéger aux différentes tables de négociations (si l'on ne paie pas, on ne décide pas non plus, cela va de soi); on ne peut pas d'une part réclamer des prérogatives internationales et d'autre part refuser d'en assumer le moindre coût.

Il est également possible de ne plus assurer nous-même la sécurité de notre territoire (terrestre, aérien et maritime) mais cela impliquerait, qu'on le veuille ou non, un transfert de souveraineté considérable au profit des États-Unis et du Canada. Ce ne serait plus une instance où nous avons, somme toute, notre mot à dire, à Ottawa, qui déciderait de notre avenir en matière de défense, mais une capitale étrangère sur laquelle nous n'aurions dès lors aucun pouvoir (Washington).

Quant au rôle «anti-émeute de l'armée» (sic), les auteurs font notamment allusion à la crise d'Oka, d'une part en affirmant que les «émeutes relèvent de la police», d'autre part que cette dernière, «bien équipée», aurait pu régler l'affaire. À ces affirmations, je répondrais tout d'abord que lorsque les «émeutiers» sont équipés d'armes automatiques, de grenades, d'explosifs divers et sont habillés de tenues camouflées, il ne s'agit plus d'une «émeute» au sens courant du terme (après nous avoir fait une démonstration de leurs lacunes en matière de stratégie, les auteurs manifestent leurs carences en matière de sémantique), il s'agit plutôt de quelque chose qui pourrait s'apparenter à la guérilla, de par sa forme, les moyens utilisés ainsi que les circonstances.

Or, la SQ n'est ni entraînée, ni équipée pour les conflits de basse intensité — à savoir: utilisation de fusils d'assaut, maîtrise de notions de tactique élémentaire, des opérations de reconnaissance et des techniques de camouflage, capacité d'utilisation de véhicules blindés de ce type, etc. — et ne possède pas les effectifs suffisants (C.-P. David le signale très justement: à Oka, un tiers des troupes d'active de l'armée de terre a été utilisé, alors comment trouver autant de policiers disponibles?). À plusieurs reprises, les auteurs laissent entendre qu'avec quelques

tanks, un minimum d'avions et une poignée de fusils, on assure la défense d'un pays. Cette affirmation reflète bien l'obscurantisme et l'impéritie qui entourent les questions de défense, car c'est oublier que la défense et la stratégie sont en perpétuelle évolution. Ainsi, lorsque nous ne finançons pas la recherche et le développement, des États mal intentionnés (qui dépendent la moitié de leur budget dans la défense) peuvent dépasser notre niveau technologique (certains missiles sol-sol ont des portées intercontinentales). L'arrêt de la course aux armements et à la technologie militaire ne participe pas d'une décision unilatérale.

Encore une fois, il est possible de profiter des efforts de nos voisins américains en leur laissant payer l'addition, mais ceux-ci ne seraient-ils pas en droit de nous présenter un jour cette facture sous une forme ou une autre?

Quant à affirmer qu'un «F-18 n'est d'aucune utilité pour Madame Tout-le-monde», c'est aussi absurde que de dire qu'une assurance habitation ne sert à rien. Effectivement, à l'instar de ce premier, le contrat d'assurance n'est pas productif et coûte cher, mais en cas de sinistre, la facture risque de devenir considérable, voire de mettre le propriétaire en faillite. Or, en matière de défense, un État ne peut courir ce type de risque qui pourrait lui être fatal, le F-18 est donc indéniablement une assurance indispensable pour «Madame Tout-le-monde» et lui est à ce titre d'une utilité certaine.

Proposition irréaliste

En ce qui concerne la proposition des auteurs de «recycler les militaires» dans un vaste programme de transport en commun, c'est tout simplement irréaliste, méprisant et surtout risible. Au delà de la consonance totalitariste que cela ne peut manquer d'évoquer (du type «mettons les intellectuels dans les champs»), la proposition n'a tout simplement pas de sens car un spécialiste du maintien de la paix ne fera pas nécessairement un bon chauffeur d'autobus et un colonel de 45 ans, universitaire, spécialisé à grands frais dans la réflexion stratégique ne sera peut-être pas le vendeur de CAM le plus compétent.

Les quatre auteurs jouent au rôle des comparaisons, affirmant que pour les dépenses dans les missions de paix, «200 millions\$, c'est une somme très importante pour un pays de la taille du Québec» et que 750 millions\$ suffiraient pour le budget défense. Il est intéressant de noter que la Suède, pays (pacifiste s'il en est) auquel nous aimons nous comparer, attribue un budget de près de cinq milliards\$ pour sa défense.

Ainsi, les affirmations de ces quatre auteurs sont sans fondement et manifestement partielles et partiales. Leur thèse est réductrice et symptomatique de cette élite peu au fait des véritables enjeux stratégiques. Il s'agit de se garder de la simplification à outrance et de la démagogie ambiante que semblent goûter ces auteurs, car les questions de défense restent essentielles pour un État souverain. Ainsi, sans défense ou mal défendu, un Québec indépendant ne remplirait pas ses responsabilités internationales, ne pourrait peut-être pas assurer sa sécurité intérieure, abdiquerait une partie essentielle de sa souveraineté et laisserait planer un risque intolérable sur l'avenir.



PHOTO ARCHIVES

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yabuskis; Jean-Pierre Legault (responsable des pages éditoriales), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoit Manger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Tréfont, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tremier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean-Dominique Turgeon (directeur adjoint de la production), Gilles Lessage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartariste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Farc (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLIÉTÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Aris public et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gysiane Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riéd, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur), Chrystian Guy (superviseur de la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Discussion de bureau devant l'édifice de Bell, à Montréal.

PHOTO PC

BELL

Les merveilles de l'automatisation seront mises à contribution

SUITE DE LA PAGE 1

même cette année à hausser légèrement les fonds qu'elle génère (avant l'amortissement de ses investissements), soit 2,67 milliards \$, a reconnu Bell hier. C'est donc dire que la baisse des profits de Bell prévus en 1995 est avant tout affaire d'investissements supérieurs.

Avant même de réduire ses effectifs de plus de 20 %, Bell Canada figure parmi les compagnies de téléphone qui emploient le moins de personnes par lignes desservies en Amérique du Nord, a souligné, hier, M. Tanguay, citant des études indépendantes.

Quoi qu'il en soit, Bell veut changer radicalement la façon dont elle «fait l'interface avec ses clients», a indiqué M. McLennan. Les merveilles de l'automatisation seront mises à contribution: les clients, pour effectuer des commandes, transigeront avec un système entièrement automatisé, a-t-il donné en exemple.

Des 1,7 millions \$ investis, outre les 700 millions \$ finançant «la transition vers une nouvelle carrière», selon les termes de Bell, 600 millions \$ serviront à l'achat supplémentaire de systèmes et matériel électroniques et 400 millions \$ iront au poste «Consolidation et implantation». Ces sommes seront réparties de la façon suivante: 400 millions \$ en 1995, 700 millions \$ en 1996 et 600 millions \$ en 1997.

Selon les données fournies par Bell, les avantages pécuniaires des compressions envisagées et de ces investissements sont considérables. A la fin des trois années, la compagnie aura recouvré la totalité de sa mise de fond: 165 millions \$ dès cet année, 620 millions \$ en

1996 et 900 millions \$ en 1997. Au terme du processus, Bell récoltera des «avantages annuels permanents» de 1 milliard \$, écrit-elle.

Cette «ré-invention» de Bell Canada repose sur quatre éléments: la transformation de l'entreprise, la hausse des tarifs du service local, des efforts soutenus en matière de marketing et le déploiement du réseau à large bande pour les applications interactives multimédias (l'autoroute de l'information).

A la demande du cabinet fédéral qui a suspendu les hausses des tarifs téléphoniques locaux, telle qu'autorisée par le CRTC, l'organisme réglementaire a remis sur le métier son ouvrage en tenant une audience publique sur la question. Sa décision finale quant au sort réservé à ces augmentations est attendue à l'automne, M. McLennan a «du mal à imaginer que le CRTC ne consente pas une hausse des tarifs locaux». Après tout, le Canada «est le seul pays où la concurrence fut introduite sans qu'il y ait une hausse des tarifs locaux», a-t-il rappelé.

Quant au réseau à large bande que Bell veut construire et son projet Sirius, M. Tanguay a indiqué que «c'est bien notre intention d'entrer dans le marché multimédia et la cablodistribution».

Hier, la FTQ, qui représente les téléphonistes et les techniciens de Bell Canada, a dénoncé ces «mises à pied massives» qui ont pour but de déstabiliser les négociations de 1995 qui touchent plus de 32 000 employés de Bell, selon le vice-président de la centrale René Roy. L'annonce de Bell «vise aussi à s'attirer la complaisance» du CRTC et des marchés financiers, estime la FTQ.

interpréter de façon trop simpliste et littérale la symbolique du travail de Carbone 14. Faire du noir, du brut, de l'acier... dit l'architecte Gilles Saucier. Nous sommes plutôt partis de l'esthétique du lieu lui-même, qui était déjà leur choix. Il y avait l'amour du lieu, à nous de ne pas nous interposer.»

Montréal est décidément à la sauce Saucier ces temps-ci. Pas plus tard qu'hier soir, la boîte de pub Cossette Communications fête, rue Drummond, sa façade et son hall tout neufs, signés Saucier et Perrotte. Les deux compères, en association avec Scéno Plus pour le côté technique de la scénographie, ont réalisé les rénovations du Théâtre d'Aujourd'hui, du Rideau Vert, de la salle Louis Fréchette à Québec... Mais celle de l'Usine C sera peut-être leur chef-d'œuvre.

Pour aider, une pluie de subventions s'est abattue

sur la troupe Maheu: 3 millions \$ du ministère fédéral du Patrimoine, 4 400 000 \$ du ministère de la Culture et des communications, 300 000 \$ de la Ville de Montréal (augmenté récemment d'un petit 20 000 \$, prix annuel du Conseil des arts de la CUM). Carbone 14 devra fournir 385 000 \$ de son côté, soit 5 % du budget global, et se lancera bientôt en campagne de financement.

On a pensé à l'avenir quand même, en réduisant au maximum les coûts de fonctionnement, histoire de ne pas se retrouver avec les problèmes auxquels, par exemple, sont confrontés nos éléphants blancs de musées neufs. Donc on chauffera au gaz, on se passera de climatisation grâce aux fenêtres ouvrantes, etc.

«J'aime le théâtre de Carbone 14, dit encore Gilles Saucier, parce qu'on y travaille sur l'image, l'ambiance, le mouvement, la lumière et dans ce sens-là, je trouve ça très proche de mon travail d'architecte. J'ai des pré-

LANDRY

«On serait prêts pour juin, a dit M. Chevrette. On serait doublement prêts pour l'automne.»

SUITE DE LA PAGE 1

les troupes britanniques ont été conduites au massacre par leurs propres chefs.

Plus tôt, M. Landry s'est dit d'accord avec la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, qui prétendait en conférence de presse ici qu'un référendum en juin ne donnerait pas à la population le temps nécessaire pour recueillir toutes les informations dont elle veut disposer pour voter.

«Je pense que Mme Pagé a raison, a-t-il constaté, en anglais. Beaucoup de souverainistes ont la même pensée. Ils veulent gagner et ils sentent qu'une victoire n'est pas sûre aujourd'hui et peut-être pas dans les semaines et les mois à venir.»

Pour sa part, le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, qui assistait aux travaux de la Commission hier après-midi, semblait néanmoins manifester une préférence pour un référendum printanier. «S'il y a un événement qui nous permet d'aller au printemps, on le fera (...) On ne sait jamais d'un 15 jours à l'autre en politique ce qui peut arriver.» Si, a-t-il poursuivi, le premier ministre canadien Jean Chrétien disait que les Québécois n'avaient pas le droit à l'autodétermination...

«On serait prêts pour juin, a ajouté M. Chevrette. On serait doublement prêts pour l'automne.»

Pour M. Landry, la clé d'une victoire reste dans la capacité du gouvernement à «communiquer l'ardeur» pour la souveraineté que nourrissent une majorité de francophones à «un nombre significatif d'anglophones et d'allophones». Tâche «relativement facile» a-t-il prétendu.

Peu probable, a riposté le chef de l'Action démocratique et représentant de son parti à la Commission, Mario Dumont. «Est-ce que c'est une belle saison des Expos qui va faire en sorte que durant l'été tout le monde va changer d'idée?»

D'après le chef de l'ADQ, les Québécois sont prêts à voter sur le projet souverainiste tel que proposé par le PQ... en le rejetant. A moins de modifier de fond en comble sa proposition, le PQ ne saura jamais rallier une majorité de Québécois.

De son côté, à Ottawa, Lucien Bouchard a joint sa voix au débat en affirmant qu'il serait «très très très déçu» si le référendum n'avait pas lieu en 1995, mais en disant du même coup partager l'analyse de la situation qu'a faite M. Parizeau dimanche.

CONTRÔLE «Après, on verra»

SUITE DE LA PAGE 1

De cette façon, précise la proposition politique, «90 % des projets municipaux seront exemptés d'avoir à subir un examen préalable de leurs impacts si les municipalités suivent le «guide» de creusement et d'aménagement des rives.

Au cabinet du ministre Jacques Brassard, on tentait hier de minimiser l'importance de la «Proposition de modifications» déposée par la Direction des politiques du secteur municipal en février dernier.

Josée Tremblay, l'attachée de presse du ministre, disait que ce dernier avait entériné le projet «uniquement sur une base expérimentale, l'été prochain: après, on verra».

De toute façon, dit-elle, cela ne touchera que 50 km de cours d'eau par année et il s'agit de pratiques anciennes qui se perpétuent, et non de nouvelles agressions à l'environnement! Elle reconnaît cependant que les nouvelles dispositions de l'article 22 de la loi devaient, en principe, changer un peu les choses...

Selon une source bien informée au sein de la Direction des politiques du secteur municipal, aucune étude n'a été faite des impacts de ce projet de politique, «qui rend permanent le statut de fossé accordé à 20 000 km de petits cours d'eau du Québec».

Aucune évaluation n'aurait par ailleurs été faite de l'impact du brassage des sédiments que l'on veut enlever et qui contiennent souvent des pesticides.

En 1988, l'Assemblée nationale mettait fin, en principe, aux remblayages et aux interventions de toutes sortes dans les cours d'eau: elle modifiait par la loi 90 l'article 22 de la Loi de l'environnement de façon à ce que tous travaux, toute construction et activités dans les cours d'eau, réguliers ou intermittents, soient préalablement autorisés par le ministère après un

examen sommaire de leurs impacts environnementaux.

Ce n'est que le 2 décembre 1993, soit quatre ans plus tard, que l'ancien ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, arrachait du cabinet la promulgation de cet article de la loi, qui conférerait une protection minimale aux petits cours d'eau québécois, comparable à ce qui se fait ailleurs en Amérique.

Les Transports, l'Agriculture et même le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avaient tout tenté pour être exemptés de ce couperet par le règlement d'administration, qui précise, au Québec, à qui la Loi de l'environnement s'applique...

L'Agriculture devait céder, d'autre part, le dragage des cours d'eau l'an dernier aux municipalités, à qui une vieille loi fait encore l'obligation de «nettoyer» et draguer les cours d'eau sur requête des agriculteurs.

A noter que la Loi de l'environnement ne donne aucune définition environnementale des cours d'eau de sorte que c'est le concept juridique de fossé agricole qui prime, tout comme le concept de forces hydrauliques, dans la Loi des eaux du Québec.

Les nouvelles dispositions environnementales ont non seulement provoqué la colère des municipalités aux prises avec les nouvelles exigences mais certaines directions régionales du ministère se sont retrouvées «engorgées» sous les demandes puisque, même en pénurie de personnel, les exigences de la loi «laissent peu de marge d'interprétation sur le niveau et le type de cours d'eau assujettis», indique le document.

Quant aux municipalités, elles ont proposé au ministère de leur accorder une liberté totale pour aménager à leur gré tous les cours d'eau allant jusqu'à 6 mètres de largeur, précise le projet de politique.

CARBONE 14 «Il y avait l'amour du lieu, à nous de ne pas nous interposer»

SUITE DE LA PAGE 1

interpréter de façon trop simpliste et littérale la symbolique du travail de Carbone 14. Faire du noir, du brut, de l'acier... dit l'architecte Gilles Saucier. Nous sommes plutôt partis de l'esthétique du lieu lui-même, qui était déjà leur choix. Il y avait l'amour du lieu, à nous de ne pas nous interposer.»

Montréal est décidément à la sauce Saucier ces temps-ci. Pas plus tard qu'hier soir, la boîte de pub Cossette Communications fête, rue Drummond, sa façade et son hall tout neufs, signés Saucier et Perrotte. Les deux compères, en association avec Scéno Plus pour le côté technique de la scénographie, ont réalisé les rénovations du Théâtre d'Aujourd'hui, du Rideau Vert, de la salle Louis Fréchette à Québec... Mais celle de l'Usine C sera peut-être leur chef-d'œuvre.

Pour aider, une pluie de subventions s'est abattue

sur la troupe Maheu: 3 millions \$ du ministère fédéral du Patrimoine, 4 400 000 \$ du ministère de la Culture et des communications, 300 000 \$ de la Ville de Montréal (augmenté récemment d'un petit 20 000 \$, prix annuel du Conseil des arts de la CUM). Carbone 14 devra fournir 385 000 \$ de son côté, soit 5 % du budget global, et se lancera bientôt en campagne de financement.

On a pensé à l'avenir quand même, en réduisant au maximum les coûts de fonctionnement, histoire de ne pas se retrouver avec les problèmes auxquels, par exemple, sont confrontés nos éléphants blancs de musées neufs. Donc on chauffera au gaz, on se passera de climatisation grâce aux fenêtres ouvrantes, etc.

«J'aime le théâtre de Carbone 14, dit encore Gilles Saucier, parce qu'on y travaille sur l'image, l'ambiance, le mouvement, la lumière et dans ce sens-là, je trouve ça très proche de mon travail d'architecte. J'ai des pré-

occupations beaucoup plus d'espace que de construction. La construction, c'est la base de notre travail, ce qu'on a besoin de savoir pour faire ce qu'on veut faire, mais la vraie création en architecture doit être totalement libérée de tous ces à-côtés-là, pour en arriver à travailler sur l'espace, avec la symbolique, la commande. Et dans ce cas-ci, elle vient de gens qui font un travail plus expérimental.»

Ce soir, le public entrera, plein d'espoir, dans le hall immense. Il avancera à pas lents, sous le haut plafond de béton brut, entre les colonnes de même matériau, remarquant peut-être, au passage, les dalles d'ardoise polychrome. Il découvrira les coloris sobres et doux, qui vont du bleu nuit au gris et au kaki. Il gravira le grand escalier, pour accéder au foyer du haut... C'est le mur oblique «refermé un peu comme une main», qui le guide et l'invite, lui indique la route.

«Nous voulions qu'à partir de la rue, les gens com-

ment à parcourir des lieux qui vont les amener à un spectacle. Cette cohérence-là, entre le moment où les gens entrent et le moment où ils sont assis, est ce qu'il y a de plus important.»

Dans la salle aux couleurs de nuit, boîte de rêve, le public ne devinera pas que les gradins, par carrés de cinq fauteuils de côté, sont posés sur des coussins d'air et qu'on peut les déplacer en un tournemain. Il supposera, avec raison, qu'il s'agit d'une salle particulièrement polyvalente, puisqu'elle est faite pour Carbone 14. Et puis, il retiendra son souffle, en attente.

Belle comme la naissance d'un enfant, riche d'avenir, magique: l'ouverture d'un nouveau théâtre est toujours une chose exaltante. Dans un cas comme l'autre, l'heureux événement nous place au seuil d'un espace de trêve, où l'on peut compter qu'au moins quelque temps, l'imaginaire et le merveilleux auront toute la place pour se déployer. Oui, vraiment, toute la place...

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559